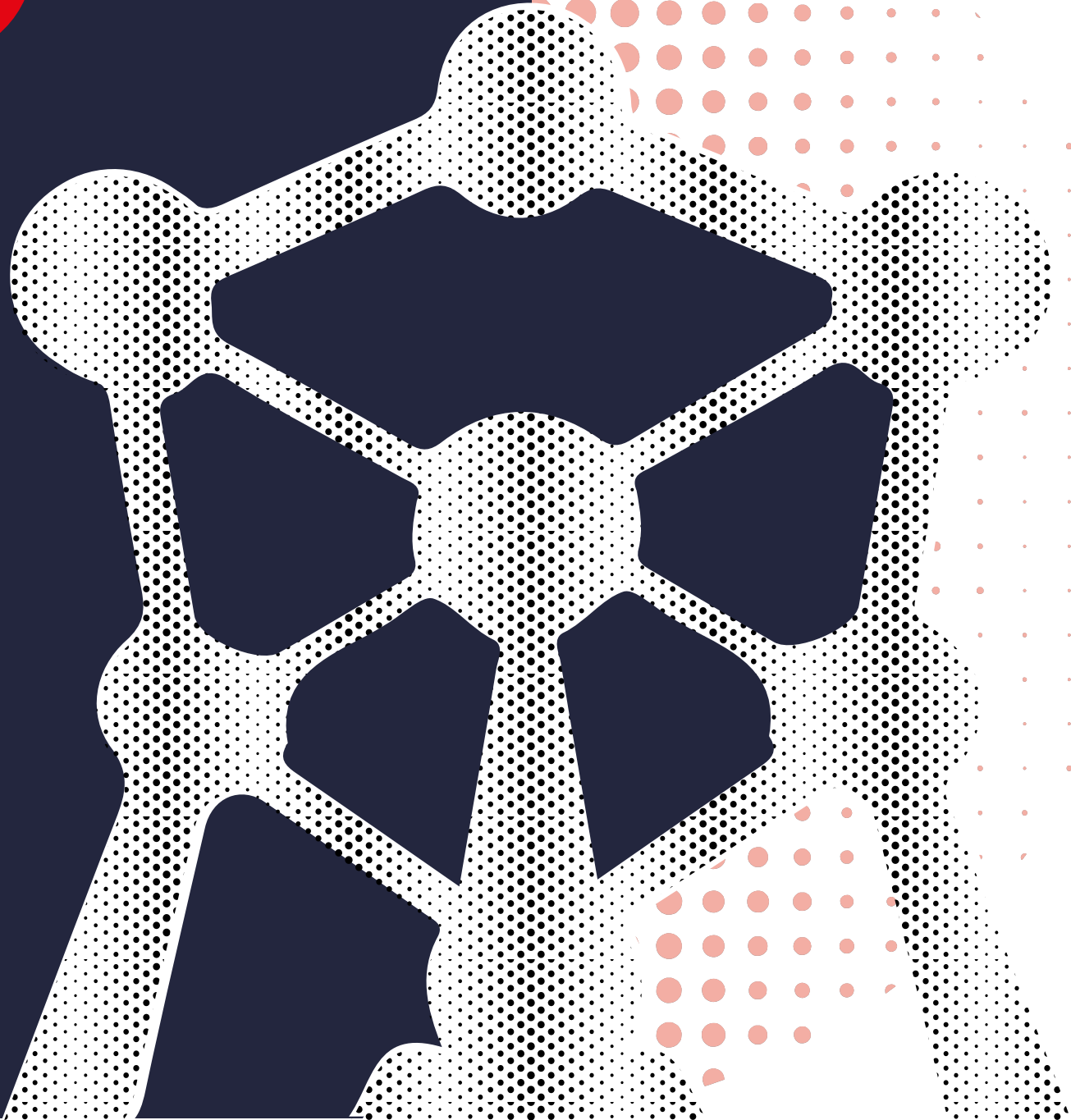




**INFOR JEUNES**  
BRUXELLES

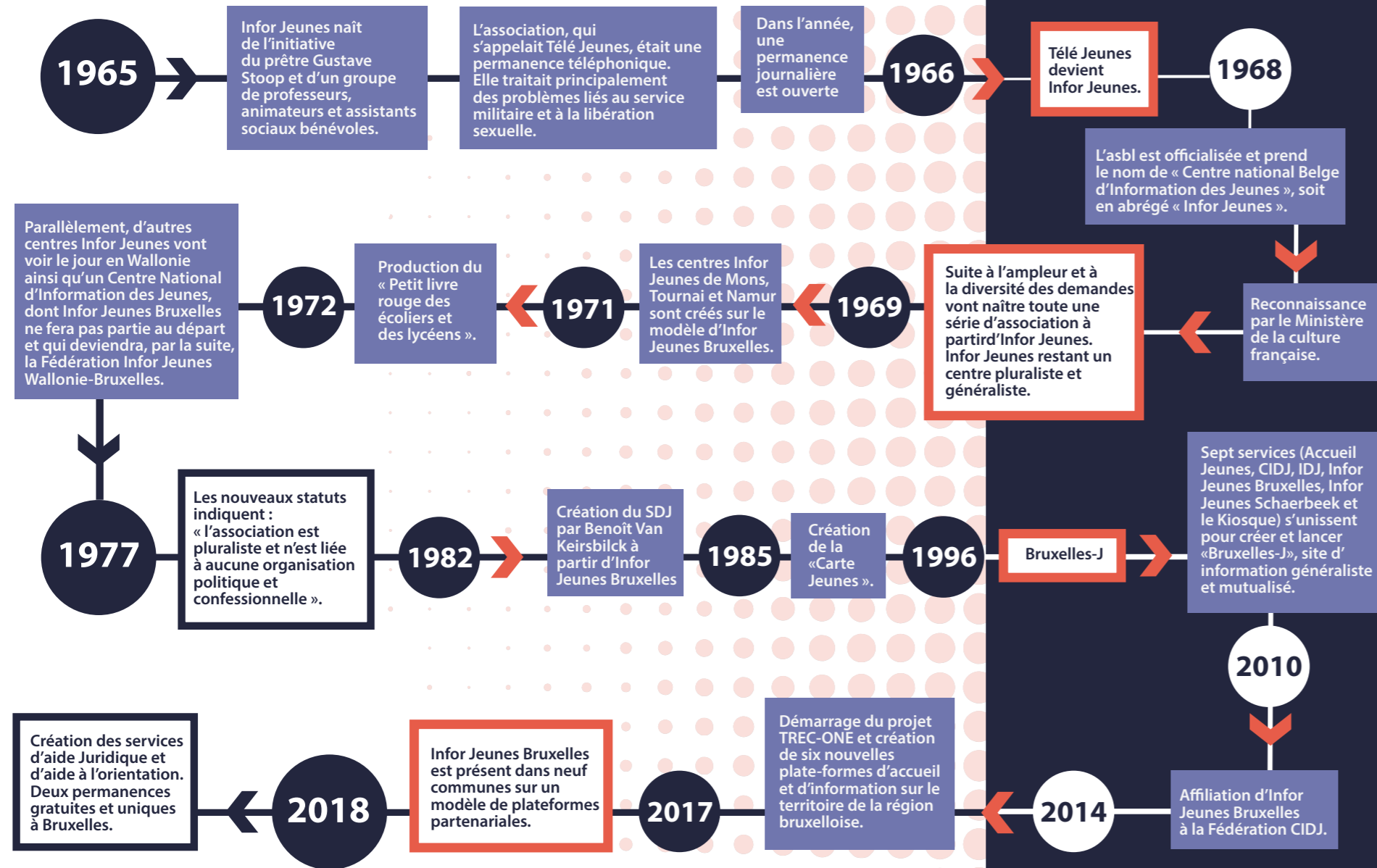


**Rapport  
d'activité  
2018**

## SOMMAIRE

1.	Historique .....	4
2.	Introduction .....	5
3.	Qui sommes-nous ? .....	6
4.	Nos permanences d'accueil.....	8
5.	Que demandent les jeunes ? .....	12
6.	Service d'orientation .....	14
7.	Service juridique .....	16
8.	Nos actions collectives .....	18
9.	Bruxelles-J .....	20
10.	Un réseau de partenaires .....	24
11.	Production d'informations .....	28
12.	Visibilité .....	30
13.	Ressources humaines .....	32
14.	Finances .....	33
15.	Conclusion et perspectives .....	34

# 1. HISTORIQUE



# 2. INTRODUCTION

Un centre d'information jeunesse est une structure élémentaire, incontournable, une porte d'entrée pour tous les jeunes qui souhaitent s'informer sur le monde dans lequel ils vivent. Acteur de prévention générale, nous sommes un maillon fort entre les jeunes et l'ensemble des dispositifs créés pour leur permettre de devenir les citoyens de demain.

Un centre d'information jeunesse comme Infor Jeunes Bruxelles, c'est un connecteur physique et virtuel qui relie les questions des jeunes aux dispositifs concernés, un connecteur qui donne forme et sens à des besoins exprimés et les dirige vers les services adéquats. Un centre d'information jeunesse est un créateur de liens qui proposent aux jeunes des réponses à ses questions, des chemins d'orientation et des grilles de lecture de l'environnement dans lequel il cherche à s'autonomiser, à prendre une place.

Nous ne rappellerons jamais assez l'utilité sociale de nos structures et leur caractère unique: nous sommes les seuls à proposer un accueil inconditionnel sans barrière d'âge, sans limite de statut, sans contour thématique, sans contrainte financière, sans obédience philosophique ou politique, sans discrimination, aucune.

Un lieu qui peut tout entendre, sans jugement, respectant l'anonymat et qui s'engage à trouver à chaque question posée une réponse étayée et validée et à actionner, si nécessaire, le relais adéquat. Bruxelles compte une petite dizaine de points d'information jeunesse généraliste qui correspondent à ces caractéristiques pour plus de 3500 structures spécialisées à l'accès conditionnel. Tous les acteurs s'accordent pour dire que les jeunes méconnaissent leurs droits, les services qu'ils peuvent solliciter, difficultés rencontrées aussi de plus en plus par les professionnels et acteurs sociaux eux-mêmes, parfois désemparés face à la complexité administrative et peu au fait des évolutions législatives permanentes dans les différentes matières.

In fine, au milieu des milliers de structures existantes sur Bruxelles, tout le monde se perd. Plus personne n'est à même de dessiner la carte de l'ensemble des services et institutions de notre région et des relations fonctionnelles qu'ils ont nouées entre eux. Chacun œuvre dans sa matière, avec son public cible dans son cadre réglementaire, sur son territoire et tente au mieux de s'articuler avec son voisin. Cette dynamique de fonctionnement donne en travelling arrière sur la carte de la région, une mosaïque complexe, terriblement dense où chaque acteur devient indiscernable.

Nous nous permettons de dépeindre cette réalité de la sorte parce que c'est le tableau que nous observons chaque jour, c'est dans cette fourmilière que nous tentons de trouver les réponses aux questions des jeunes, où nous nous risquons de l'orienter quand une prise en charge est nécessaire.

Notre rôle de première ligne et de relais vers les services spécialisés nous a révélé aussi ces dernières années que malgré l'abondance de services, certains d'entre eux, assez élémentaires, pouvaient manquer. Infor Jeunes Bruxelles se fait fort depuis plus de 50 ans de chercher à combler les vides de service constatés. Fin 2017, nous avons mis en place deux services spécialisés : un service d'accompagnement juridique pour l'enseignement supérieur et un service de conseil en orientation scolaire et professionnelle, deux services entièrement gratuits qui faisaient défaut dans l'offre existante. Ces deux services ont fonctionné une année pleine en 2018 et font donc leur apparition dans notre nouveau rapport d'activité.

Nous espérons que le soin apporté à sa mise en page vous permettra d'en apprécier davantage le contenu. Merci d'avance pour l'attention que vous lui porterez.

Vincent Roelandt - Directeur

### 3. QUI SOMMES-NOUS ?

Le centre Infor Jeunes Bruxelles est une association sans but lucratif (asbl) qui a comme objectif d'informer, d'aider et de conseiller toutes les personnes qui le souhaitent et plus particulièrement les jeunes dans tous les domaines qui les concernent (enseignement, formation, travail, logement, famille, santé, aide sociale, justice, loisirs et vacances, international,...), grâce notamment à l'établissement de services et de permanences d'accueil répondant aux appels de toutes sortes. L'accès y est libre et gratuit.

Il a également pour mission de promouvoir une meilleure connaissance des activités et des préoccupations des jeunes auprès des personnes et instances concernées.

L'association est pluraliste et n'est liée à aucune organisation politique ou confessionnelle. Elle oeuvre, en outre, dans le respect de la Charte Européenne Eryica, gage de qualité de l'accueil réservé aux jeunes. Le centre Infor Jeunes Bruxelles est membre du CIDJ (Fédération des Centres d'Information et de Documentation pour Jeunes) et il est reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la région de Bruxelles-Capitale, la COCOF et soutenu par la Ville de Bruxelles.

#### Nos services

- Des permanences d'informations complètes dans neuf communes de Bruxelles ;
- un service d'accompagnement et d'orientation scolaire et professionnelle gratuit ;
- une permanence juridique spécifique à l'enseignement supérieur ;
- une documentation numérique importante, actualisée et classée par thème ;
- un cyber-espace : des ordinateurs sont accessibles pour effectuer des recherches dans le domaine scolaire ou dans celui de l'emploi.

#### Notre conseil d'administration

Le Conseil d'Administration d'Infor Jeunes Bruxelles est actuellement composé de: Nadia Achbany, Alexandre Hemerijck, Claude van Opstal, Julie Lumen et Nasir Moxamed.



**Vincent Roelandt**  
Directeur d'Infor Jeunes Bruxelles

#### Nos valeurs

**« Chacun des membres de l'équipe d'Infor Jeunes Bruxelles s'engage, dans le respect de l'anonymat, à donner à chaque question de tout jeune bruxellois une réponse, neutre et sans jugement, complète et validée lui permettant de faire ses choix et prendre ses décisions en totale conscience, autonomie et liberté. »**

Voici deux extraits de la charte ERYICA qui illustrent parfaitement nos engagements :  
**« le respect de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales implique le droit, pour tous les jeunes, d'avoir accès à une information complète, objective, compréhensible et fiable au sujet de leurs questions et besoins. »**

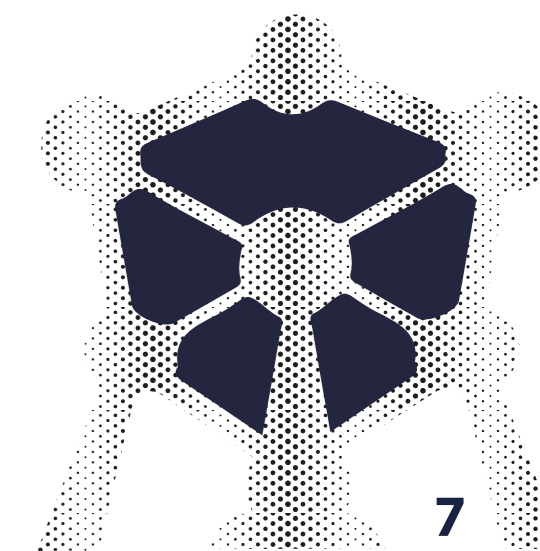
**« Le travail en information jeunesse généraliste couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes et peut inclure un éventail d'activités : information, conseil et avis, orientation, aide, accompagnement, coaching et formation, travail en réseau, ainsi que renvoi vers des services spécialisés. Les principes de cette charte sont destinés à être appliqués à toutes les formes de travail en information jeunesse généraliste. »**

Et c'est le travail qu'appliquent quotidiennement tous les travailleurs d'Infor Jeunes Bruxelles.

#### Nos missions

Les centres de jeunes sont des associations implantées localement qui ont pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique et culturelle.

En particulier, les Centres d'information des jeunes ont pour mission de favoriser l'appropriation, par les jeunes eux-mêmes, de l'information et des outils d'information dans un souci de pluralisme, d'indépendance et d'exhaustivité.



## 4. NOS PERMANENCES D'ACCUEIL

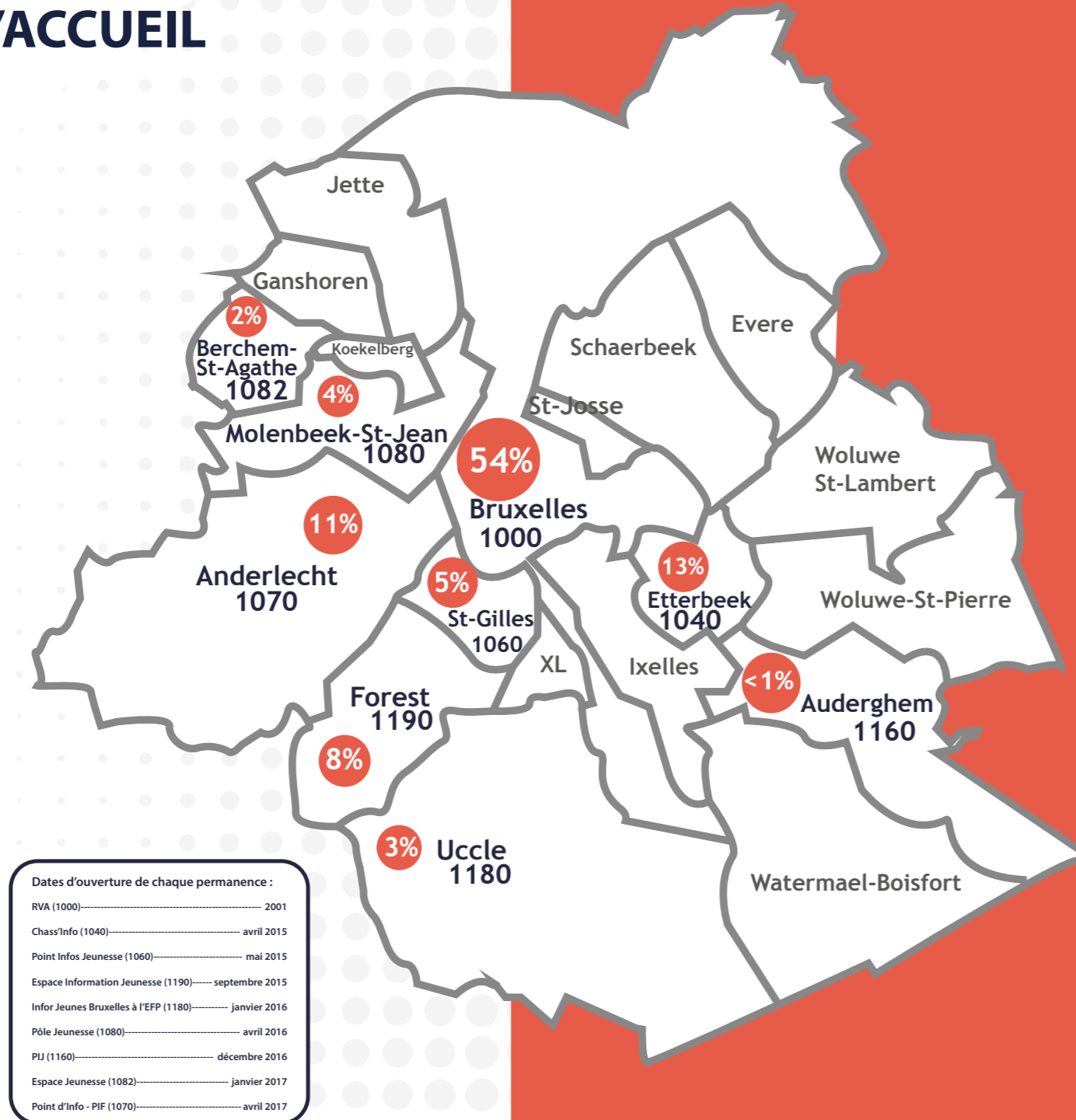
### Répartition des visites par lieu d'accueil en 2018

La cartographie ci-contre illustre la couverture territoriale de nos permanences d'accueil et de la part relative des demandes traitées par plateforme. Pour rappel, le projet trec-one initié en 2014 est le moteur de ce processus de décentralisation sous forme de plateformes partenariales.

Ainsi 2014, 100 % des demandes étaient traitées sur 1000 Bruxelles, aujourd'hui cette part est tombée à 54 % (57 % en 2017) mais, en valeur absolue, on note une augmentation de 2000 visites pour ce lieu en l'espace de 5 ans, ce qui démontre qu'il ne s'agit pas d'un glissement des demandes du centre vers les périphéries : les décentralisations augmentent la visibilité globale du service et touchent un public neuf.

La visibilité du lieu est d'ailleurs un des facteurs-clés de succès d'une plateforme d'accueil. C'est pour cette raison que les plateformes d'Anderlecht, de Forest et d'Etterbeek, en plus de la permanence centrale au centre-ville, enregistrent les plus fortes fréquentations.

Cependant, il n'est pas toujours possible, dans le cadre de nos partenariats communaux, de trouver le financement pour un local de type commercial dans un lieu de grand passage.



Dates d'ouverture de chaque permanence :

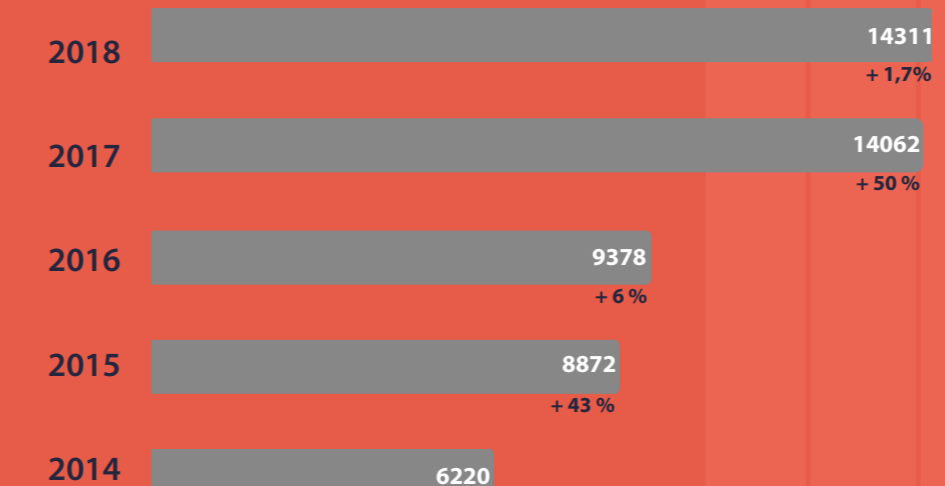
RVA (1000)	2001
Chass'Info (1040)	avril 2015
Point Infos Jeunesse (1060)	mai 2015
Espace Information Jeunesse (1190)	septembre 2015
Infor Jeunes Bruxelles à l'EPF (1180)	janvier 2016
Pôle Jeunesse (1080)	avril 2016
PIJ (1160)	décembre 2016
Espace Jeunesse (1082)	janvier 2017
Point d'Info - PIF (1070)	avril 2017

### Evolution du nombre de demandes traitées de 2014 à 2018

Après une progression spectaculaire en 2017, boostée par les ouvertures des dernières implantations et d'une percée imprévue des demandes d'allocations d'études, l'année 2018 a vu une stabilisation du nombre de demandes traitées, en enregistrant tout de même une croissance de 1,7 % par rapport à l'année précédente.

Un effet de 'rattrapage' se fait néanmoins sentir par une baisse du nombre de visites imputables à la baisse du nombre de demandes d'aide pour les allocations d'études (soit 1700 en 2018 contre 2500 en 2017).

Cette correction était attendue et souhaitée afin de libérer du temps pour traiter les autres demandes.

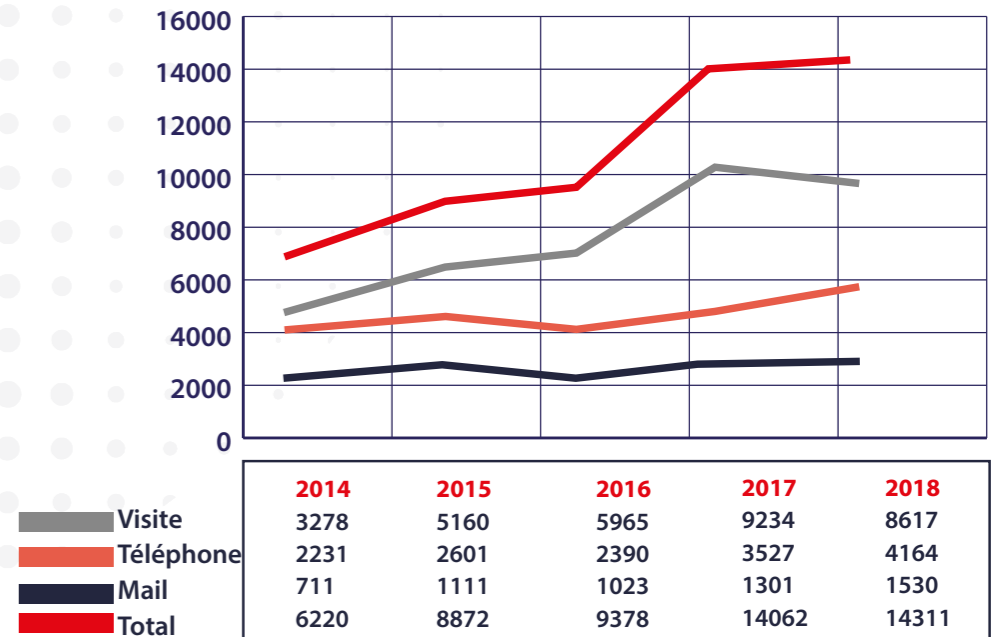


Comme expliqué ci-contre, la courbe du nombre de visites enregistrée en nos locaux à fléchie quelque peu. La baisse de 600 visites observée résulte donc d'une diminution de 800 demandes relatives aux allocations d'études partiellement compensée par une croissance des autres demandes. En effet, nos réunions auprès de la FWB avec le collectif des AMO's nous a permis d'insister sur la possibilité pour les familles victimes de la fracture numérique d'introduire sans crainte une demande via les formulaires papiers. Par ailleurs, craignant un nouvel engorgement cette année, de nombreux services avec lesquels nous collaborons ont pris les devants et ont accepté de prendre en charge, et ce plus tôt dans l'année, un accompagnement des familles dans ces démarches.

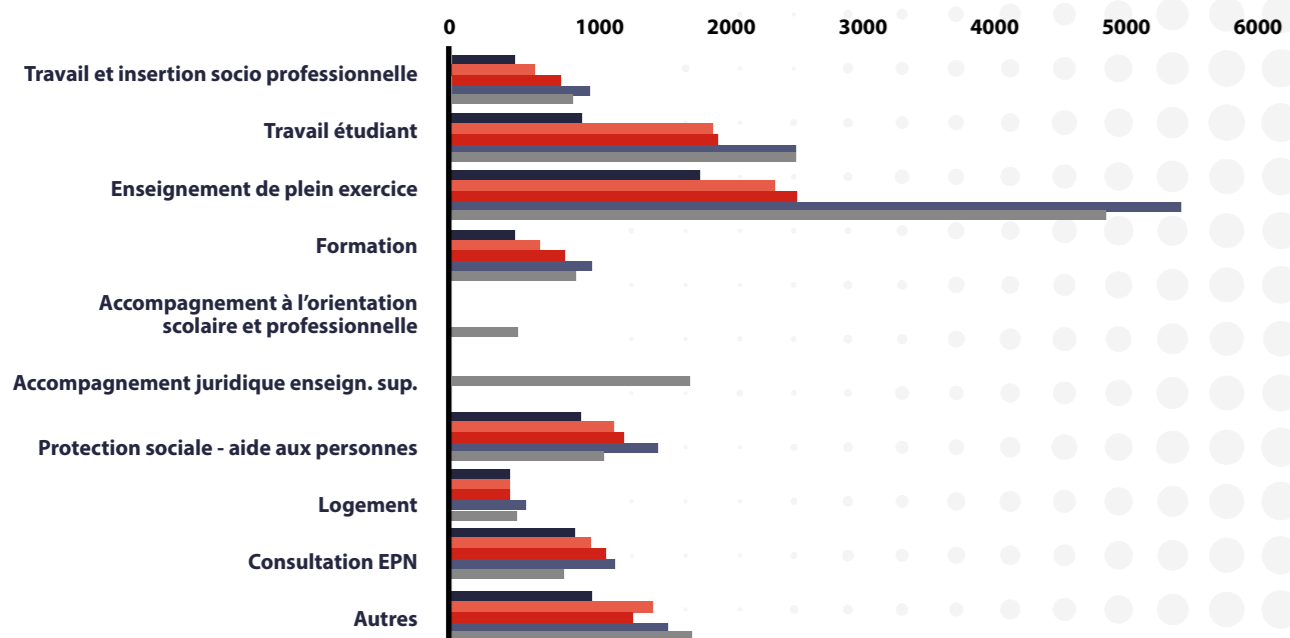
Enfin, les autres canaux de contact ont progressé, dont le téléphone, bien que les visites en permanence restent le canal privilégié.

Pour rappel aussi, les demandes traitées par mail ne concernent ici que les demandes générées via notre site internet ou notre page Facebook.

Notre participation à la plateforme Bruxelles-J génère, quant à elle, plus de 12.000 questions supplémentaires qui ne sont pas comptabilisées ici et que nous traitons plus loin dans ce rapport.



## Evolution du nombre des demandes traitées par thématique de 2014 à 2018



	Autres	Consultation EPN	Logement	Protection sociale - aide aux personnes	Accompagnement juridique enseign. sup.	Accompagnement à l'orientation scolaire et professionnelle	Formation	Enseignement de plein exercice	Travail étudiant	Travail et insertion socio-professionnelle
2014	902	846	351	776	0	0	445	1681	835	384
2015	1386	882	360	1046	0	0	655	2184	1848	511
2016	1272	982	360	1075	0	0	745	2414	1858	672
2017	1506	1070	473	1346	0	0	911	5439	2423	894
2018	1727	610	428	862	1585	374	711	4822	2476	766

La ventilation par thématique démontre, pour l'année 2018, une baisse relativement généralisée, voire même très importante pour les questions d'enseignement, formation, droits sociaux ou utilisation de nos EPN.

Certes l'apparition de nos deux services spécialisés explique en partie le glissement de certaines demandes relatives à l'enseignement, la formation ou le travail. Cependant, la baisse généralisée sur de nombreuses thématiques – dont la baisse de 400 visites de l'EPN – est davantage la résultante d'un défaut d'encodage.

Quoi qu'il en soit, cela change peu les résultats de l'analyse par thématique. Le versant qualitatif présenté plus loin confirme qu'il y a peu d'évolution des préoccupations des jeunes bruxellois en 2018.

## Profils de nos visiteurs

Depuis le démarrage du projet **Trec-One\*** en 2014, nous n'avons jamais observé de grand déséquilibre dans la parité homme – femme. Le public reste toujours légèrement plus féminin, mais très proche malgré tout de la parité 50-50, à contrario du public posant ses questions sur Bruxelles-J, qui s'avère très nettement plus féminin.

Concernant l'âge, les deux dernières années ont montré des variations plus importantes. En 2017, nous observons un rajeunissement de notre public, sans doute induit par la problématique des bourses d'études qui touchait davantage les 12-18 ans. Pour 2018, nous enregistrons encore les effets de cette problématique mais un peu moins marqués et contre balancés par l'effet de notre service d'accompagnement juridique qui a touché des jeunes majeurs (19-26 ans) en masse. Cependant ici, les jeunes touchés par nos actions collectives, surtout en milieu scolaire, ne sont pas repris. Ils sont plus de 2000 dans la tranche 12-18 ans qui ont bénéficiés d'actions ciblées comme nous le verrons plus loin.

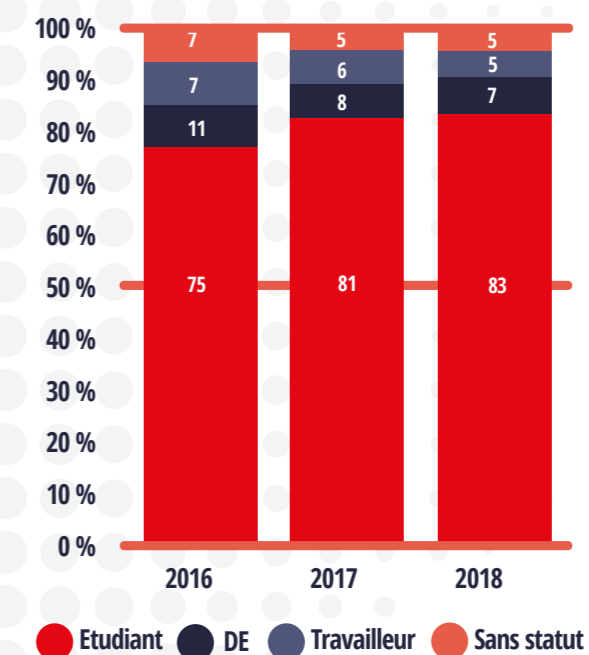
Enfin, la ventilation selon le statut des jeunes qui nous sollicitent démontre que la part des étudiants ne cesse de croître avec les années

\*TREC-ONE : transition école - premier emploi

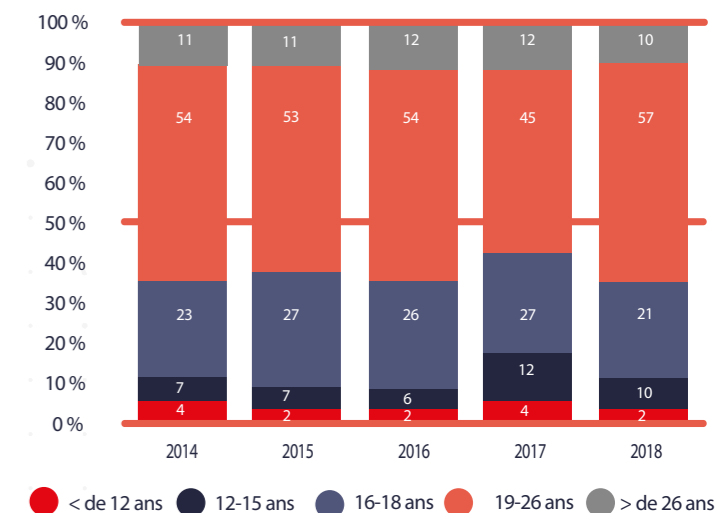
et ce, un peu plus vite que les données régionales (+/- 70 % en RBC).

Nos services spécialisés (conseil en orientation scolaire et professionnelle et conseil juridique pour l'enseignement supérieur) attirent un public d'étudiant majoritairement, combinés aux demandes d'allocations d'études qui restent encore en 2018 une thématique pour laquelle nous sommes fortement sollicités, conduisent à une surreprésentation du public étudiant dans nos statistiques.

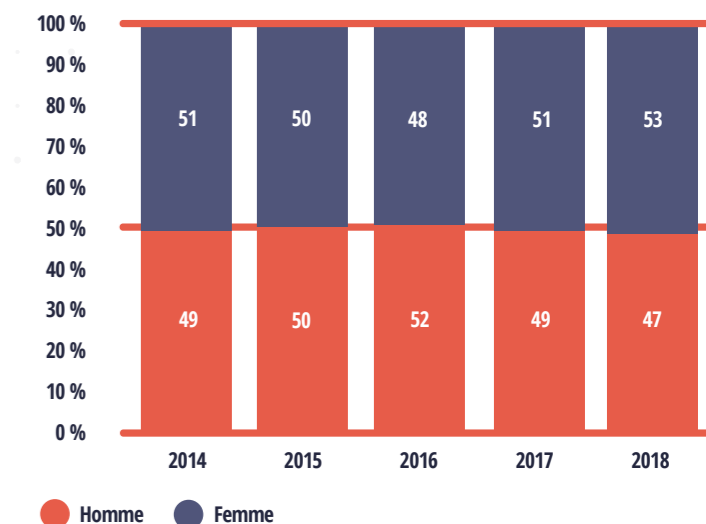
## Evolution de la fréquentation selon le statut de 2014 à 2018



## Evolution de la fréquentation selon l'âge de 2014 à 2018



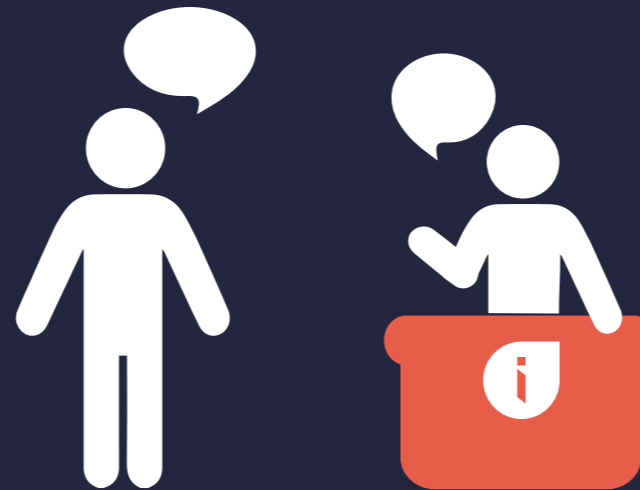
## Evolution de la fréquentation selon le genre de 2014 à 2018



## 5. QUE DEMANDENT LES JEUNES ?

### Analyse qualitative des demandes traitées en permanence

<b>Thèmes</b>	<b>Questions</b>	<b>Thèmes</b>	<b>Questions</b>	<b>Thèmes</b>	<b>Questions</b>	<b>Thèmes</b>	<b>Questions</b>
<b>Travail et insertion socioprofessionnelle (non étudiant)</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Questions autour de l'inscription comme demandeur d'emploi</li><li>2. Demande d'aide pour CV et lettre de motivation</li><li>3. Avez-vous des offres d'emploi ? Où chercher ? Où trouver des offres ?</li><li>4. Comment quitter son emploi (sans perdre ses droits) ? Nouvelle législation sur l'harmonisation des statuts (demande de calcul des préavis à prester)</li><li>5. Questions autour du volontariat ou de stage hors du cadre scolaire pour acquérir de l'expérience</li><li>6. Demande d'info sur les plans d'embauche (Activa, ACS, ...)</li><li>7. Droit aux vacances</li></ol>	<b>Enseignement de plein exercice</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Allocations d'études et bourses</li><li>2. Questions autour de l'inscription (liste d'écoles en fonction de l'option, droit de l'école ou non de refuser l'inscription, attestation de refus d'inscription, ...)</li><li>3. Questions autour de l'exclusion scolaire (la procédure de recours, comment trouver une nouvelle école, que faire pendant le "temps sans école", ...)</li><li>4. Questions autour du changement d'options et du changement d'école (délais, autorisation, etc.)</li><li>5. Comment s'inscrire dans l'enseignement supérieur lorsqu'on est devenu étudiant non finançable ?</li><li>6. Comment accéder à l'enseignement supérieur sans CESS ?</li><li>7. Aide à l'orientation dans l'enseignement secondaire et supérieur</li><li>8. Accès aux études en Belgique des étrangers (études supérieures mais aussi secondaires et fondamentales : classe DASPA, équivalence, Visa, droit à l'instruction des MENA, ...)</li><li>9. Accrochage scolaire : SAS, enseignement à distance, enseignement à domicile, ...</li><li>10. Les passerelles possibles dans l'enseignement supérieur</li></ol>	<b>Protection sociale - aide aux personnes</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Aides du CPAS : questions autour du RIS, de l'aide sociale, introduction de la demande, recours, prime d'installation, ...</li><li>2. Droit au chômage (sur base des études, du travail, ...)</li><li>3. Démarches à la fin des études ou en cas d'abandon des études ou en cas d'année sabbatique ou d'année à l'étranger pour apprentissage des langues (allocations familiales, mutuelle, chômage, ...)</li><li>4. Recherche d'hébergement d'urgence ou de maison d'accueil pour SDF</li><li>5. Mutuelle (étudiants étrangers, quand devenir titulaire, droit aux indemnités en cas d'incapacité de travail, ...)</li></ol>	<b>Justice - police</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Où trouver un avocat ?</li><li>2. Aide juridique gratuite</li><li>3. Je suis convoqué à la police que faire ?</li></ol>
<b>Travail étudiant</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Recherche d'un job étudiant</li><li>2. Imprimer l'attestation student@work</li><li>3. Réalisation du CV</li><li>4. L'impact du travail étudiant sur l'ONSS (50 jours), sur les allocations familiales et sur les impôts.</li><li>5. Toutes les questions autour de la réglementation du contrat d'occupation étudiant (rémunération, droit et devoir du jeune et de l'employeur, ...)</li></ol>	<b>Formation</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Comment obtenir son CESS de manière alternative (promotion sociale, jury central, complément de formation générale) ?</li><li>2. Trouver une formation qualifiante (en promotion sociale ou en OISP)</li><li>3. Les alternatives à l'enseignement de plein exercice : CEFA et apprentissage des classes moyennes (EFP)</li><li>4. Trouver un cours de langue</li><li>5. Trouver des cours de gestion de base</li></ol>	<b>Famille - vie affective</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Je veux quitter mes parents</li><li>2. Mes parents veulent me mettre à la porte</li><li>3. Mon fils de 20 ans n'en fout pas une, que faire ?</li><li>4. Tout ce qui tourne autour des relations familiales : (beaux) parents- (beaux)-enfants, avec les grands-parents, ... Recherche de conseils et soutiens psychologiques</li><li>5. Où faire un test de dépistage VIH ?</li></ol>	<b>Partir à l'étranger</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Je veux suivre une année de langue à l'étranger bon marché</li><li>2. Je suis chômage et veux partir à l'étranger</li><li>3. Partir à l'étranger à petit prix</li><li>4. Recherche d'information sur les chantiers internationaux</li></ol>
<b>Recours conseil de classe</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Questions autour de la procédure de recours interne et externe en juin et en septembre pour l'enseignement secondaire, demandes d'assistance pour les relire</li><li>2. Recours pour l'enseignement supérieur</li><li>3. Recours pour l'enseignement de promotion sociale</li><li>4. Recours en CEFA</li><li>5. Recours à l'EFP</li></ol>			<b>Loisirs - vacances</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Trouver un sport collectif (foot, basket, ...)</li><li>2. Trouver un stage pas cher en dernière minute</li><li>3. Trouver un loisir/des vacances quand on est sans papiers</li></ol>	<b>Logement</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Recherche d'un logement bon marché</li><li>2. Recherche d'un logement étudiant</li><li>3. Les questions liées au droit du bail (rupture du contrat, garantie locative, état des lieux, indexation, travaux à demander au bailleur,)</li><li>4. Recherche d'un logement de courte durée (stagiaires étrangers)</li><li>5. Recherche d'un hébergement d'urgence</li></ol>
				<b>Institution et droits politiques (droits des étrangers, ...)</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Toutes les questions liées au droit des étrangers (droit à l'enseignement, obtenir un titre de séjour, demande de régularisation, droit à une aide ...)</li><li>2. Obtenir une aide juridique bon marché (droit familial, droit scolaire, ...)</li></ol>	<b>Accès internet</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Ecrire un CV et lettre de motivation</li><li>2. Chercher du travail (job étudiant, recherche d'emploi sur Actiris, agences intérim, ...)</li><li>3. Recherche de logements</li><li>4. Rédaction de travaux scolaires (par ex rapport de stage (en groupe))</li><li>5. Faire des recherches pour un travail scolaire</li></ol>
						<b>Divers</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Donner nos coordonnées et expliquer le chemin</li><li>2. Venir faire un stage chez IJ</li><li>3. Demande sur nos différentes publications</li></ol>



## 6. SERVICE D'ORIENTATION

A Bruxelles, le travail d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes, quand il existe, se fait à la marge et de manière décousue, discontinue.

Le premier prescripteur d'orientation est le conseil de classe dans l'enseignement secondaire qui assigne la plupart du temps une orientation à l'élève en fonction de ses résultats scolaires.

A la fin du premier cycle (vers 15 ans), les orientations se font essentiellement par défaut et produisent les phénomènes de relégation dans le qualifiant dans des sections que le jeune n'a pas vraiment choisies. Les transitions dans l'enseignement secondaires doivent être accompagnées de manière continue et centrées sur les besoins du jeune afin qu'il puisse poser des choix d'orientation positif.

Cet accompagnement doit être indépendant de toute structure afin de garantir au jeune une totale mobilité dans l'offre de formations et d'études disponibles sur le territoire bruxellois, voire en dehors.

Les transitions au sortir de l'enseignement secondaire reposent les mêmes difficultés de rupture dans les trajectoires des jeunes : l'accompagnement à l'orientation fait à nouveau défaut : quand il existe, il est payant, ou il est conditionnel à un statut ou une entrée dans un dispositif ciblé.

Le manque de gratuité a des conséquences évidentes en matière d'égalité de droits, et celui d'un service d'accompagnement dans un dispositif ciblé (CPAS, OISP, ...) a comme conséquence que le champ de l'orientation se rétrécit pour le jeune, qu'il n'est pas neutre car conditionné à son statut.

Né en 2017 par une phase de test, notre service d'orientation a fonctionné une année pleine en 2018. Les tableaux ci-contre donnent un aperçu du public bénéficiaire et illustre les typologies de problématiques traitées dans ce service.



Notre service d'orientation vise les objectifs suivants :

1. Diminution du décrochage scolaire dans l'enseignement qualifiant et revalorisation des fières de qualification et de l'alternance.

2. Amélioration de la connaissance des métiers et des débouchés professionnels dès le second cycle de l'enseignement secondaire.

3. Lutte plus efficace contre les orientations par défaut et les pratiques de relégation scolaire.

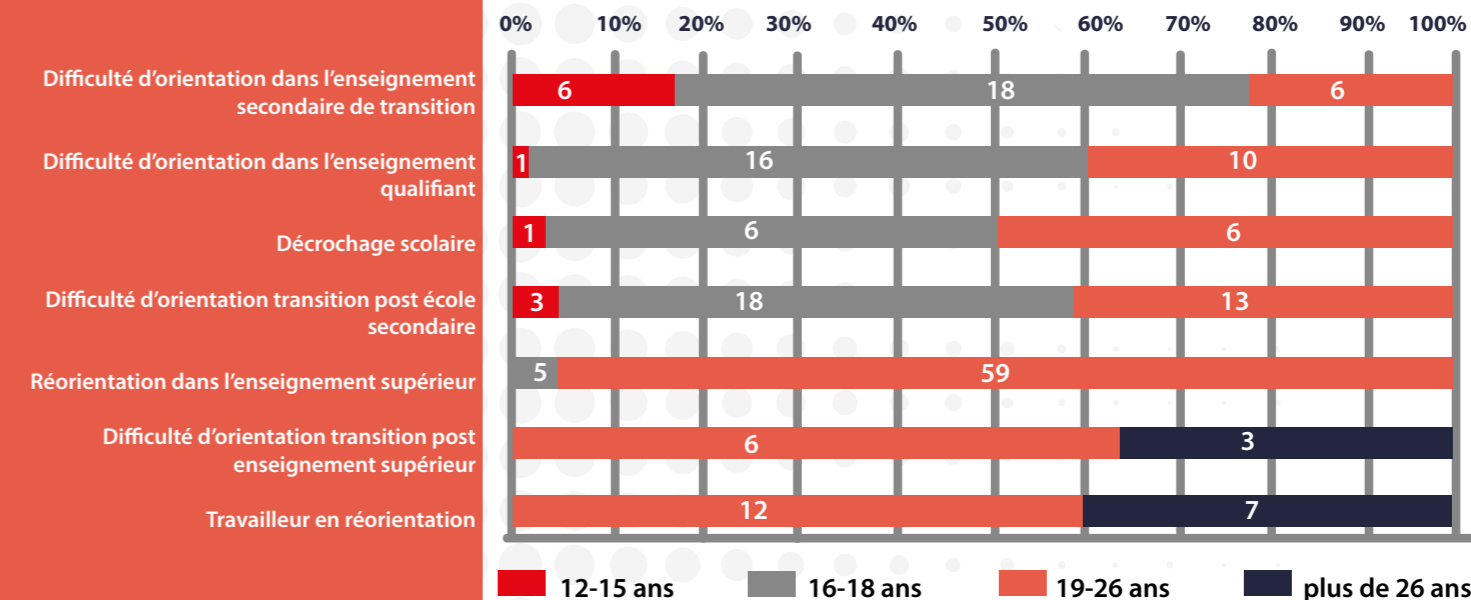
4. Amélioration de l'adressage des jeunes vers les dispositifs collectifs de sensibilisation à l'orientation (Découverte métier, projet BF Tremplin, etc.) et des dispositifs publics d'aide à la formation ou la recherche d'emploi.

5. Maintien du lien avec le jeune dans son parcours jusqu'à la concrétisation de son projet personnel et professionnel (continuité du service). Rôle de référent permanent.

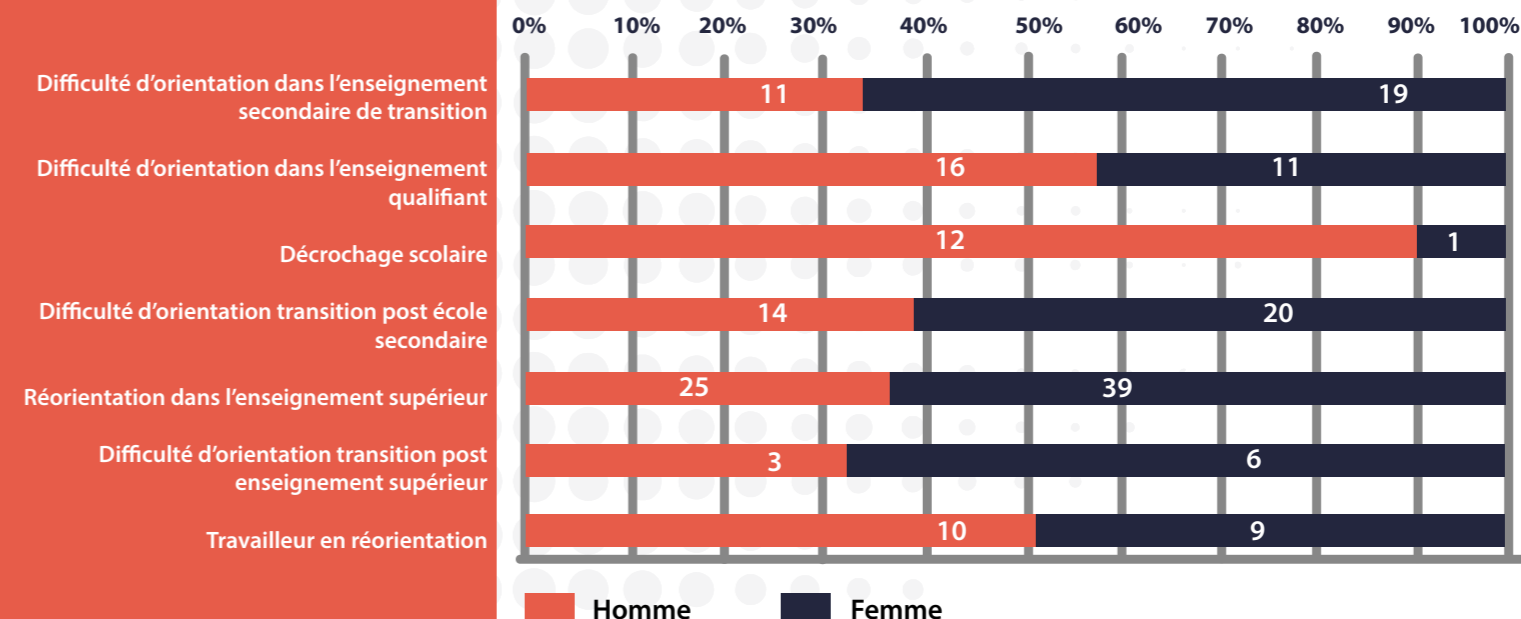
6. Amélioration de la professionnalisation du conseil en orientation à destination des jeunes.

7. Amélioration de l'articulation entre l'orientation et le soutien scolaire.

## Typologie des problématiques d'orientation par catégorie d'âge 2018 (N = 196)\*



## Typologie des problématiques d'orientation selon le genre 2018 (N = 196)



\* Sur les 374 demandes enregistrées dans ce service, 196 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement complet.



# 7. SERVICE JURIDIQUE

En région de Bruxelles-Capitale, l'information est abondante, complexe mais elle n'est pas toujours accessible ou cohérente. Une de ces raisons résulte de l'exercice de compétences entre plusieurs niveaux de pouvoir et des réformes incessantes, des matières et des compétences.

Pourtant, et particulièrement pour les jeunes, la compréhension de l'information est un facteur d'émancipation et une condition d'accès à la citoyenneté.

En 2018, Infor Jeunes Bruxelles s'est dès lors doté d'un service juridique spécialisé capable de fournir aux jeunes un conseil et un accompagnement socio-juridique indispensable.

Compte tenu de l'explosion du nombre de demandes, ce service juridique s'est spécialisé en matière d'enseignement supérieur et travaille via des permanences juridiques et des rendez-vous individuels ou à distance, par courrier électronique ou par téléphone.

Et dans ce secteur, Infor Jeunes Bruxelles est devenu un acteur clé dans le paysage de l'enseignement supérieur.

En seulement un an, Infor Jeunes Bruxelles a rédigé et gagné plus d'actions en justice en matière d'enseignement supérieur que n'importe quel autre acteur associatif en dix ans et s'impose comme un acteur incontournable.

#STAYTUNED

## LA FINANÇABILITÉ

### C'EST QUOI ?

L'éligibilité de la « **finançabilité** » est très étendue : si tu n'es pas « **finançable** », tu n'es tout simplement pas lauréat de l'inscription, une Haute École ou une École supérieure des Arts en Communauté Française !

Il faut d'abord introduire une demande de délégation et suivre une procédure éprouvée et incertaine puisque de nombreuses demandes de délégation sont refusées. Les règles de la « **finançabilité** » ne sont pas évidentes : le décret « **payage** » y a supprimé la notion d'année d'études et il « **visite** » de bien en bien les résultats d'une année d'études et la « **finançabilité** ». Plus ailleurs, les critères pour vérifier si tu es « **finançable** » sont devenus plus nombreux et plus complexes.

**Sois rassuré.e :** Infor Jeunes Bruxelles te propose les explications suivantes pour t'aider à vérifier si tu es « **finançable** » !

### VÉRIFIE SI TU ES FINANÇABLE

**1. AS-TU LA NATIONALITÉ D'UN ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE ?**

Non → Rends-vous sur notre site : [www.ijbxl.be](http://www.ijbxl.be)

Oui →

→

**2. AS-TU DÉJÀ ÉTÉ INSCRIT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ACADÉMIQUES ?**

1. Non → Tu es finançable.

2. Oui, une seule fois → Tu es finançable.

3. Oui, deux fois ou plus → Tu es finançable si tu te réorientes ou si tu as réussi suffisamment de crédits (voir point suivant).

4. Oui, deux fois à des études différentes → Tu es finançable si tu réussis au premier baccalauréat de bachelier ou si tu as réussi suffisamment de crédits (voir point numéro 3).

5. Oui, plus de deux fois ou plus → Tu es finançable si tu te réorientes ou si tu as réussi suffisamment de crédits (voir point numéro 3).

6. Oui, plus de deux fois à des études différentes → Tu es finançable si tu es réinscrit(e) de façon suffisante de crédits (voir point numéro 3).

### QUELQUES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Certaines règles particulières trouvent parfois à s'appliquer pour analyser la situation :

**As-tu obtenu un grade de bachelier (de spécialisation) et/ou de master (de spécialisation) ?**  
Tu ne dois pas tenir compte de chacune des années qui ont conduit à l'obtention de ce grade académique.

**Un jury a-t-il voté en ta faveur au moins 30 crédits lors d'une précédente inscription ?**  
Tu ne dois pas tenir compte des années où l'admission a été refusée à concurrence d'au moins 30 crédits.

**As-tu suivi une année d'étude supérieure préparatoire ou générale menant à un concours ou à l'accès à un cursus préparatoire d'enseignement ou de poursuite des études supérieures en dehors de la communauté française (oncles) préparatoire(s) ou PACES, ou STAPS... ?**  
Tu ne dois pas tenir compte de l'année à concurrence de 0 crédits si tu n'as pas réussi la concours ou l'accès au cursus préparatoire. Tu dois ajouter à cette première fraction l'ensemble des crédits du deuxième quadrimestre.

**Exemple :** Je dois présenter 60 crédits et j'en ai acquis 45. Je dois tenir compte de 45 crédits / 60 crédits. J'aurai acquis au total 55 crédits / 70 crédits.

**As-tu déjà acquis trois grades académiques (au plus) de même niveau ou cours des cinq dernières années académiques ?**  
Tu n'es pas « **finançable** » mais tu redonneiras « **finançable** » dès qu'il ne pourra plus combiner ces trois grades académiques ou ceux de ses cinq dernières années académiques. Il suffit généralement d'attendre une ou deux années académiques.

**As-tu déjà été inscrit dans plusieurs formations d'enseignement supérieur ou cours d'une même année académique ?**  
Il faut tenir compte que des crédits de la première inscription dans l'enseignement supérieur.

**As-tu déjà choisi de te réorienter vers un autre cursus d'enseignement supérieur ou cours d'une même année académique (avant le 15 février) ?**  
Dans ce cas, il faut tenir compte que des crédits réussis à l'issue du premier quadrimestre et il faut pas tenir compte des crédits non-acquis.  
**Exemple :** Je dois présenter 25 crédits à l'issue du premier quadrimestre et j'en ai réussis que 10.  
Je dois tenir compte de 10 crédits / 10 crédits.

### LA FINANÇABILITÉ DOIT ÊTRE VÉRIFIÉE SI :

- Tu souhaites t'inscrire à des études supérieures organisées ou subventionnées par la Communauté française de Belgique.
- Il s'agit d'études organisées en Haute École Supérieure des Arts, en Haute École ou à l'Université et que ces études conduisent :
  - À un grade de Bachelier (de spécialisation) ;
  - À un grade de Master (de spécialisation) ;
  - À un grade d'Aggrégé de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AES) ou au Certificat d'Aptitude Pédagogique Approuvé à l'Enseignement Supérieur (CAPAES) ;
  - À une formation doctorale.

### ELLE DOIT ÊTRE VÉRIFIÉE PAR :

L'établissement d'enseignement supérieur où tu souhaites t'inscrire qui doit examiner si tu es « **finançable** » (ou non).

### EN CAS D'URGENCE :

Si l'élève que tu recherches n'est pas « **finançable** » mais que l'établissement l'a néanmoins inscrit, tu restes - en principe - inscrit(e) à l'école de retour.

### 3. CALCUL DU NOMBRE DE CRÉDITS

**Au moins 75% des crédits lors de ta précédente inscription.**  
Même si cela ne correspond pas à la dernière année académique.

**Au moins 50% des crédits lors des 3 dernières inscriptions académiques.**  
Ce calcul se calcule sur le total de ces inscriptions.

**Condition supplémentaire**  
Au moins 45 crédits (sauf en cas d'allègement).

**Exception :**  
Si la somme de ce calcul n'est pas finançable, tu peux ne pas tenir compte des crédits de ta première inscription ou cycle, si elle se trouve dans ces trois dernières années académiques.

**En ce cas, le nombre de crédits acquis de la première inscription ou cycle est cependant pris en compte pour atteindre le total d'au moins 45 crédits.**

### 4. CAS PARTICULIERS

**Unité d'enseignement ? Activité d'apprentissage ?**  
Le décret payage exclut les établissements d'enseignement supérieur à enregistrer les cours en sous-ensembles ou « **activités d'apprentissage** ». Les « **unités d'enseignement** » désignent chacun de ces sous-ensembles.

**Dans mon calcul, dois-je tenir compte des crédits transférés / alloués / reportés ?**  
Si ce report, cette dépense ou ce transfert porte sur une « **unité d'enseignement** », tu ne dois pas en tenir compte, il faut retirer ces crédits de la fraction. Dans le cas contraire, tu dois les comptabiliser.

**Quid si le résultat ne tombe pas à l'arrêt ?**  
Il faut attendre 2 unités académiques.

**Quid si ma dernière inscription concerne une année académique antérieure à l'année académique 2015-2016 ?**  
Contacte nous ! Des règles particulières et complexes dues à la refonte de l'inscription s'appliquent.

### En principe, TU ES « FINANÇABLE » !

L'établissement d'enseignement supérieur ne peut pas refuser ta demande d'inscription si tu es le cas, il a l'obligation de la faire par écrit et de te notifier cette décision en te montrant « **Cette obligation de motivation doit remplir certaines conditions et peut impliquer une remise en cause de la décision.** »

**Règle légale**  
Article 5 bis 1er du décret du 7 avril 2014 relatif au financement des établissements d'enseignement supérieur et à la nouvelle organisation des études.  
Article 5 bis 2 du décret du 7 avril 2014 relatif au financement des établissements d'enseignement supérieur et à la nouvelle organisation des études.  
Principe général de droit de motivation interne.

### TU ES « FINANÇABLE » SI TU TE RÉORIENTES

Cela signifie que tu es le droit de t'inscrire à des études qui conduisent à un grade académique dont l'obtention est difficile.

**Exemple :**  
Tu étais inscrit(e) à un grade de bachelier universitaire en sciences économiques et tu penses te réorienter vers un bachelier universitaire en sciences politiques, un bachelier en Haute École en sciences humaines ou plus généralement tout bachelier dont l'obtention du grade est difficile.

Tu étais inscrit(e) à un grade académique de bachelier en Haute École, bachelier, par exception, il est considéré qu'il n'y a pas de réorientation entre les bacheliers en bacheliers organisés à l'Université et en Haute École.

**Autre situation, un cas particulier :**  
Le bachelier en droit peut être enregistré à l'Université ou en Haute École, bachelier, par exception, il est considéré qu'il n'y a pas de réorientation entre les bacheliers en bacheliers organisés à l'Université et en Haute École.

**Règle légale**  
Article 5 bis 2, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> du décret du 7 avril 2014 relatif au financement des établissements d'enseignement supérieur et à la nouvelle organisation des études.

### TU N'ES PAS « FINANÇABLE » MAIS... l'établissement peut néanmoins t'inscrire si tu le souhaites.

En pratique, il faut respecter la procédure prévue par le règlement général des études de l'année académique concernée et respecter certaines conditions académiques susceptibles d'être vérifiées par l'établissement d'enseignement supérieur.

Il faut également veiller à la validité de la demande d'inscription et à la validité de la demande de réinscription.

Ces conditions doivent généralement être réunies ou en cas de faute de ne pas avoir pu réunir la validité de la demande d'inscription.

**Au-delà de ces conditions académiques, il est généralement tenu compte de :**  
- La présence ou absence, des résultats académiques et de leur progression d'une session à l'autre et/ou d'une année académique à l'autre.  
- Des mesures mises en place afin de palier certaines difficultés (formation, cours particuliers...)  
- Du projet professionnel.  
- Des chances de réussite et la délégation doit être accordée.

**Autre situation, un cas particulier :**  
Un bachelier en droit peut être enregistré par l'établissement d'enseignement supérieur ou la souhaite t'inscrire et tu peux introduire simultanément des demandes d'inscription auprès de plusieurs établissements afin de maximiser tes chances d'être inscrit(e) !

**Après avoir examiné tous les recours prévus par l'établissement d'enseignement supérieur, un recours auprès de la CEPER est possible.**

### L'enseignement de promotion sociale pour REDEVENIR « FINANÇABLE » ?

Il est possible de redevenir « **finançable** » en attendant une ou plusieurs années académiques et il faut alors veiller à conserver précieusement une preuve de ces activités.

Il est également possible de redevenir « **finançable** » en attendant une ou plusieurs années académiques et il faut alors veiller à conserver précieusement une preuve de ces activités.

En attendant le total d'au moins 50% des crédits ou cours des trois dernières inscriptions académiques.

En outre, il faut être inscrit(e) à au moins 30 crédits.

- **Matières traitées (pour le moment) : droit de l'enseignement supérieur et allocations d'études ;**

- **Une centaine d'affiches infos sur la « **finançabilité** » distribuées et un calculateur de « **finançabilité** » mis en ligne ;**

- **Commentaires d'arrêts, décryptage de réformes décrétales, problématiques d'étudiants particulièrement préoccupantes : 28 articles d'actualité socio-juridiques publiés sur le site ou dans d'autres médias (journal télévisé, presse généraliste ou spécialisée) ;**

- **De très nombreux contacts pris avec des secrétariats, directions d'établissements d'enseignement supérieur et pouvoirs organisateurs afin d'avancer ensemble sur des thématiques préoccupantes pour les étudiants ;**

- **Une formation en droit de l'enseignement supérieur reconnue par l'OBFG (6 points de recyclage accordés).**

Nombre de demandes traitées pour l'année 2018 (première année d'exercice)

1.585

Nombre d'avis de la CADA\* demandés et positifs

3

Nombre de recours internes introduits et gagnés

68

Nombre d'actions justice introduites et gagnées

9

\*Commission d'accès aux documents administratifs

## 8. NOS ACTIONS COLLECTIVES



Pour la première fois, nous avons créé un catalogue reprenant toutes nos animations.

Ce catalogue a été envoyé à toutes les écoles francophones de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il sera réactualisé pour l'année scolaire 2019-2020 et figurera également sur notre site web.

A côté des permanences physiques, nous développons avec nos partenaires des actions vers les jeunes.

L'année 2018 a marqué un tournant important dans notre volonté d'accentuer nos actions préventives vers les jeunes.

In fine, c'est le défaut d'information et de sensibilisation du public qui les conduit dans nos permanences lorsque les problèmes sont déjà posés.

Notre volonté est bien entendu d'agir le plus possible en amont et de prévenir les difficultés avant qu'elles n'arrivent, quand c'est possible.

En 2017, ce sont 32 actions qui ont été entreprises et qui nous auront permis de toucher 1108 jeunes. En 2018, ce sont plus de 45 projets différents comptant plus de 98 actions que nous avons menées et près de 2200 jeunes touchés, soit deux fois plus qu'en 2017.

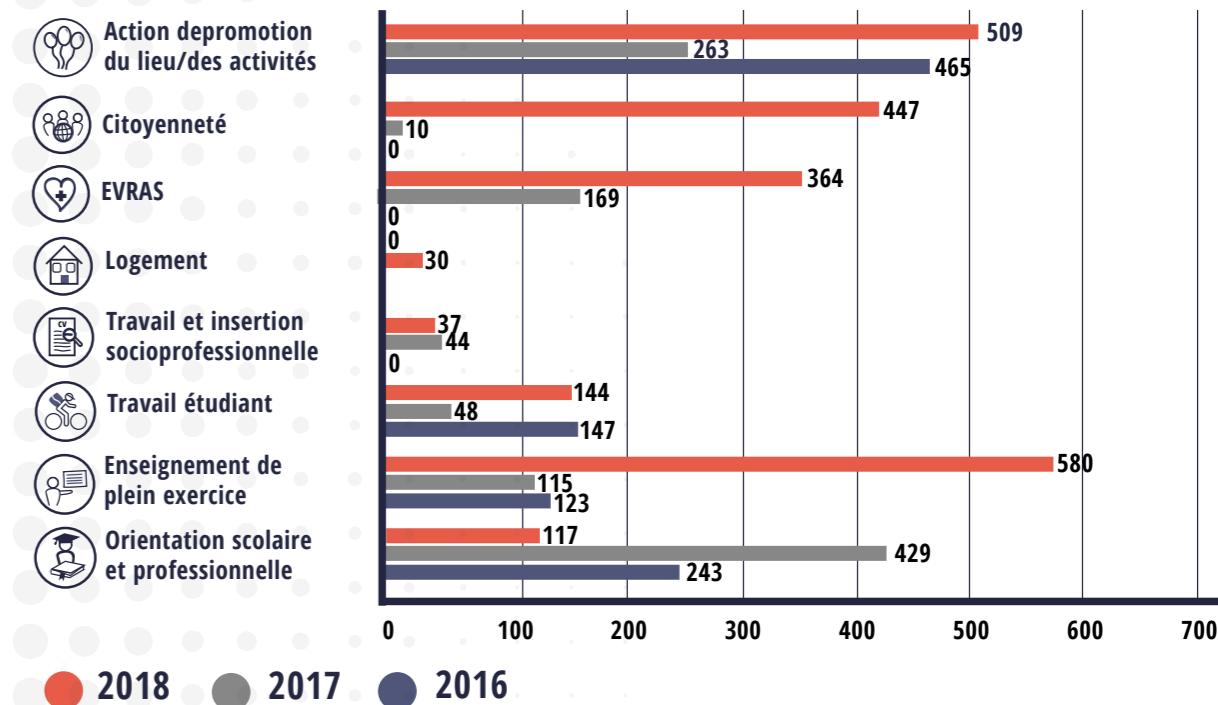
La première thématique développée dans le cadre de nos actions collectives concerne l'enseignement de plein exercice. On y retrouve des actions de sensibilisation au décrochage scolaire et à l'orientation en fin de premier cycle. A cet égard, la thématique de l'orientation scolaire et professionnelle se confond avec

celle de l'enseignement évidemment, l'un pouvant ici se retrouver dans l'autre.

Le second pan d'actions collectives, en valeur absolue, concerne l'EVRAS (Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle), thématique pour laquelle nous sommes fort sollicités par les écoles ou des services de prévention. C'est souvent aussi une porte d'entrée pour aborder ensuite des questions de décrochage scolaire et d'orientation. En 2018, nous avons d'ailleurs obtenu le label « EVRAS en jeunesse » délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce label est la reconnaissance de la qualité des animations EVRAS que nous proposons, de par leur contenu mais également de par la formation des animateurs.

Enfin, l'année 2018 était aussi l'année des élections communales, occasion de relancer des actions sur cette thématique et cette fois avec la collaboration du Parlement Bruxellois. Cette collaboration très porteuse et qualitativement d'un haut niveau (par les outils développés, l'exploitation judicieuse de l'infrastructure du Parlement, le bilinguisme, et le nombre d'élèves touchés) sera reconduite en 2019 pour les élections législatives, voire certainement encore au-delà en dehors du contexte des élections.

## Evolution du nombre d'actions collectives par thématique de 2016 à 2018



## Evolution du nombre de jeunes touchés par les actions collectives de 2016 à 2018



## 9. BRUXELLES-J

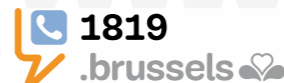
### Une plateforme collaborative

Bruxelles-J est le portail internet d'information jeunesse à Bruxelles. Il rassemble quelques 200 fiches d'information regroupées en 11 thématiques gérées ensemble par 13 partenaires.

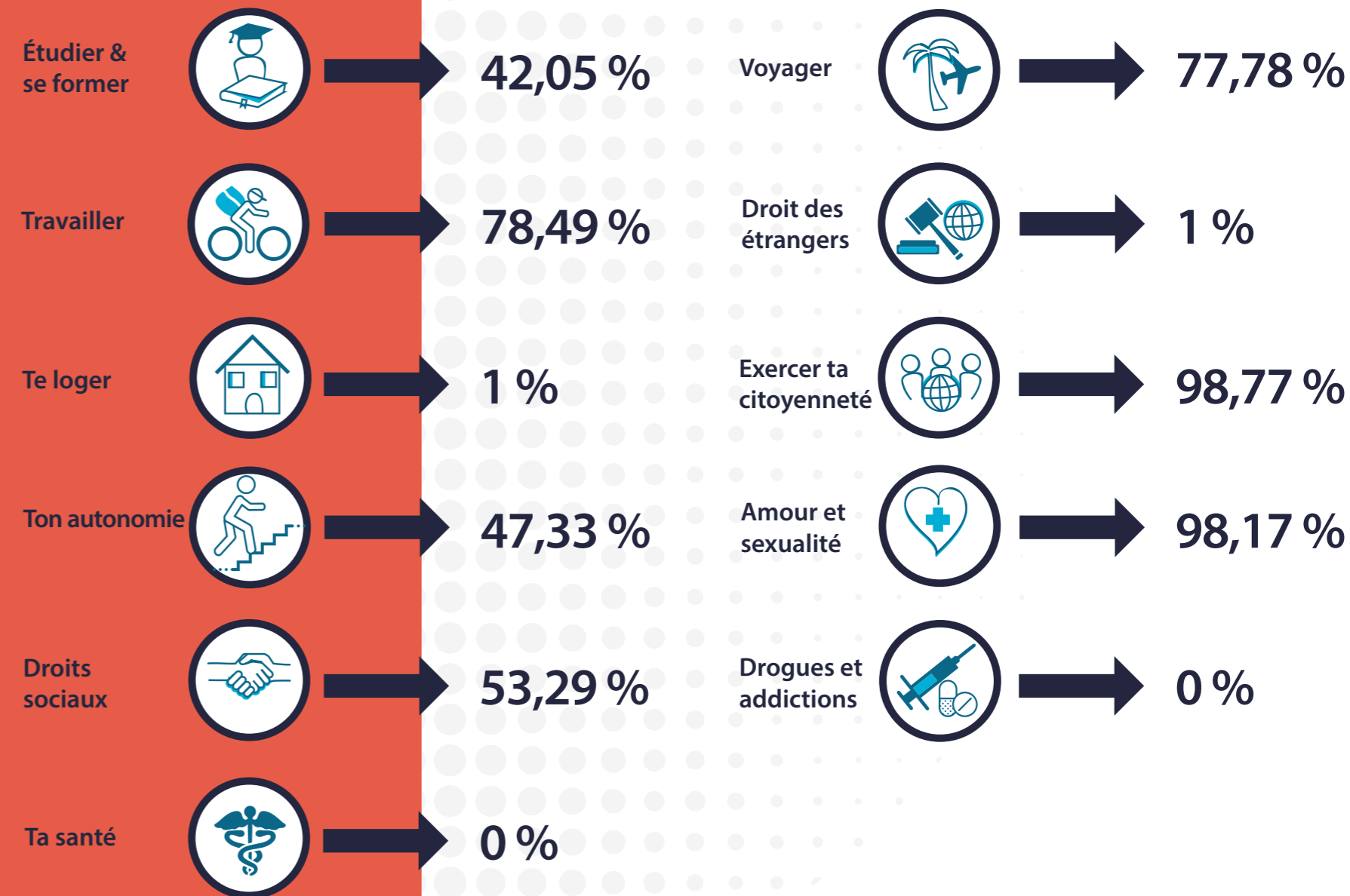
Ce portail unique démontre que la mutualisation de ressources et compétences permet d'atteindre des objectifs impressionnants : en 2018, Bruxelles-J a enregistré 1728350 visites et ce ne sont pas moins de 2400000 pages qui ont été consultées, soit encore une progression de 33 % par rapport à 2017. La fréquentation journalière oscille aujourd'hui entre 4000 et 8000 visites.

Cependant, la particularité de ce site est d'offrir une interactivité en donnant la possibilité au jeune de poser sa question en ligne au bas de chaque fiche d'information. Ce sont plus de 23000 questions qui ont été posées en 2018 et qui ont toutes reçues une réponse !

La place d'Infor Jeunes Bruxelles est importante dans ce projet : véritable colonne vertébrale, notre centre gère 50 % du flux d'information (fiches d'information et réponses en ligne), ce qui mobilise 4 ETP sur une année.



### Pourcentage des demandes traitées par Infor Jeunes Bruxelles sur le site de Bruxelles-J en fonction des thématiques



## Analyse qualitative des demandes traitées par Infor Jeunes Bruxelles sur le site de Bruxelles-J

Thèmes	Questions		
<b>Tes droits au chômage</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le montant de l'allocation à laquelle la personne peut prétendre</li> <li>2. Les conditions pour ouvrir le droit (au chômage sur base des études ou sur base du travail)</li> <li>3. Les sanctions de l'ONEM</li> <li>4. L'incidence d'un travail à temps partiel sur le chômage</li> <li>5. La possibilité d'étudier et se former tout en bénéficiant du chômage (dispense)</li> <li>6. La validité du stage d'insertion professionnelle</li> <li>7. Maintien de ses droits suite à un départ ou à un retour de l'étranger ;</li> <li>8. Obligations à respecter lorsqu'on bénéficie d'allocations</li> <li>9. Démarches à effectuer pour ouvrir le droit ;</li> <li>10. Limitation du droit des allocations d'insertion à 36 mois ;</li> </ol>	<b>Amour et sexualité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inquiétudes vis-à-vis d'une grossesse éventuelle à la suite d'un rapport non protégé et sans contraception</li> <li>2. Difficultés à parvenir à une grossesse</li> <li>3. Prises de risques vis-à-vis de la contraction d'une ou plusieurs IST à la suite d'un rapport non protégé que ce soit avec un(e) partenaire régulier(e), un(e) inconnu(e) ou un(e) travailleur(euse) du sexe.</li> <li>4. Questions sur la contraception d'urgence</li> <li>5. Interruption volontaire de grossesse en Belgique et dans d'autres pays où le recours à l'IVG n'est pas autorisé par la loi.</li> <li>6. Questions sur les premiers rapports (découverte des relations sexuelles)</li> <li>7. Questions concernant la législation belge sur les rapports sexuels entre mineur(e) et majeur(e) et sur les abus sexuels (viol, inceste, attentat à la pudeur).</li> </ol>
<b>Venir étudier en Belgique</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Questions liées à la procédure d'équivalence</li> <li>2. Questions liées à la procédure pour l'obtention du VISA</li> <li>3. Questions par rapport aux diplômes étrangers du paramédical</li> <li>4. Compatibilité entre les études à l'étranger et en Belgique</li> <li>5. Renouvellement du titre de séjour</li> </ol>		

Thèmes	Questions		
<b>Le premier emploi</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comment démissionner ?</li> <li>2. Comment calculer le préavis ?</li> <li>3. Les plans d'embauche (FPI/PFI, Activa, ACS,...)</li> <li>4. Le droit aux vacances ordinaire, jeunes et supplémentaires</li> <li>5. Le licenciement</li> <li>6. Questions autour du travail à temps partiel</li> <li>7. La convention d'immersion professionnelle et le stage first</li> <li>8. Démarches après les études</li> </ol>		
<b>Travailler pendant tes études</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Statut étudiant (comment le garder surtout lorsque je pars à l'étranger/j'arrête mes études/ puis-je travailler comme étudiant alors que je rédige mon mémoire/ etc.)</li> <li>2. La recherche de jobs étudiants</li> <li>3. Questions sur les 475 heures et comment faire pour garder ses allocations familiales, impôts ...</li> <li>4. Être étudiant et les possibilités de travailler en tant qu'indépendant</li> <li>5. Travail étudiant étranger et changement de statut</li> <li>6. L'âge à partir duquel on peut commencer un job étudiant</li> </ol>	<b>Tes allocations familiales</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintien des allocations familiales et changement de statut (étudiant en stage d'insertion)</li> <li>2. Réclamer un supplément</li> <li>3. Changement de pays et ouverture du droit</li> <li>4. Percevoir ses allocations familiales soi-même</li> <li>5. Conflit de paiement avec la caisse d'allocations familiales</li> </ol>
		<b>Quitter tes parents</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comment obtenir une aide du CPAS</li> <li>2. Comment obtenir une pension alimentaire des parents</li> </ol>
		<b>Le décrochage scolaire</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Questions sur les absences justifiées et injustifiées</li> <li>2. Impact du nombre de jours d'absence sur la scolarité/ droit sociaux</li> <li>3. Procédure à suivre pour récupérer la qualité d'élève régulier</li> </ol>
		<b>Exercer ta citoyenneté</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Questions autour du non-respect de l'obligation de voter</li> <li>2. Conditions pour pouvoir voter aux prochains scrutins</li> <li>3. Question autour du vote par procuration</li> </ol>

## 10. UN RESEAU DE PARTENAIRES

Pour rappel, le projet TREC-ONE vise un rapprochement du public cible par une organisation décentralisée.

Chaque plateforme locale développe un réseau de partenariats qui permet d'articuler plus efficacement la mission d'Infor Jeunes Bruxelles avec les besoins et réalités locales. En outre, ces partenariats décloisonnent l'offre de services à destination des jeunes et permettent une approche plus globale de leur trajectoire.

Partenaires	1000 Bxl	Chass'Info 1040	PIJ 1060	EIJ 1190	Pôle Jeunesse 1080	EFP 1180	PIF 1070	PIJ 1160	Espace Jeunesse 1082
Catégorie 1 (structurel)	SDJ	Samarcande	Service jeunesse	Service jeunesse	La LES	EFP	Service jeunesse	Service jeunesse	Service jeunesse
	Promo jeunes asbl	JEEP	JEEP	Dynamo Int.	JEEP	SFPME	Service prévention	Maison de l'emploi	Service emploi
	CJD		Service prévention	Maison de l'emploi	Maison des cultures	Service prévention	Infor Jeunes Schaerbeek	MQ le Pavillon	Service prévention
	Parlement bruxellois		MJ Cité des jeunes	Service logement	Proforal		Antenne scolaire	MJ d'Auderghem	
	Promo Jeunes AMO		MJ Le Bazar	Home 18-24	MC Pierron		JEEP	Service prévention	
		CIFA	Salle les primeurs			LEE			
Catégorie 2 (ponctuel)	TYN asbl	CPAS	CPAS	La maison Babel	Médiation scolaire	2 écoles	SIDASOS	CPAS	Bibliothèque
	AMO cars	MLoc 1040	EDD	CPAS	Bon		MQ Sheut		
	CLAJ	2 écoles	1 école	Service prévention	L'arc		Mloc 1070		
	3 écoles	Mentor Escale		3 écoles			TCC Accueil		
							3 écoles		

Outre l'indicateur de partenariat qui distingue des collaborations structurelles inscrites dans la durée et des partenariats ponctuels sur des projets précis, nous avons élaboré d'autres indicateurs qui précisent le type de complémentarité qui fonde et soude ces collaborations.

### Type de complémentarité - Ressources :

Les partenaires partagent leurs ressources humaines (personnel) et/ou financières et/ou matérielles (locaux, outils, mobilier,...) dans le cadre de nos collaborations ;

### Type de complémentarité - Compétences :

Les complémentarités des partenaires impliqués sont basées sur le partage des expertises et compétences professionnelles qu'ils détiennent et qu'ils mettent en pratique ;

### Type de complémentarité - Services :

Il s'agit avant tout d'une complémentarité de mission. Les partenaires travaillent avec un public spécifique et/ou mettent en oeuvre des services que nous n'assurons pas ou pour lesquels nous ne sommes pas compétents ou spécialisés, et qui sont en continuité directe du travail que nous effectuons avec le jeune.

Au regard de la grille de lecture ci-contre, nous remarquons que les partenariats construits avec les services communaux s'articulent surtout sur une complémentarité de ressources « mise en commun de moyens » et une complémentarité de compétences.

Les communes font appel à Infor Jeunes pour sa maîtrise du métier de l'information jeunesse. Infor Jeunes, à son tour, fait appel à la connaissance des services communaux des réalités locales et leur transversalité sur un territoire donné. Dans les relations avec les services communaux, les collaborations avec les services jeunesse et la médiation scolaire sont les plus fréquentes et évidentes. Par extension, les collaborations avec les acteurs de la prévention communale sont devenues plus systématiques dans les communes où le partenariat est conventionné (toutes sauf 1000 Bxl et 1040). Les collaborations avec les services emploi restent encore très limitées.

Le second axe de partenariat qui se dégage est celui avec les AMO. Dans ce cadre, c'est une complémentarité de missions qui nous paraît être la plus évidente et, en particulier, autour de l'accompagnement des jeunes. Lorsque cet accompagnement est ouvert au majeur (comme au Chass'Info) c'est là que la complémentarité devient la plus porteuse.

Certes, les zones de recouvrement sont nombreuses, mais la maîtrise de compétences différenciées entre les services, nous assure une véritable articulation pédagogique cohérente au bénéfice du jeune qui nous consulte. La continuité de service est ici bien réelle, dans une posture d'accueil et un cadre déontologique identique.

La collaboration avec JEEP présente les mêmes caractéristiques qu'avec les AMO. Cependant, ce service étant à saturation, les effets de la complémentarité de services s'estompent, voire disparaissent.

En 2017, nous évoquions notre volonté de rendre structurelles nos collaborations avec les écoles et les cellules 18-25 des CPAS. Le développement de notre offre d'animations en 2018 dans les écoles nous a permis de consolider des liens avec de nombreux établissements scolaires, liens confirmés déjà par les actions programmées pour cette année 2019.

Par contre, les collaborations avec les CPAS restent toujours très ponctuelles.



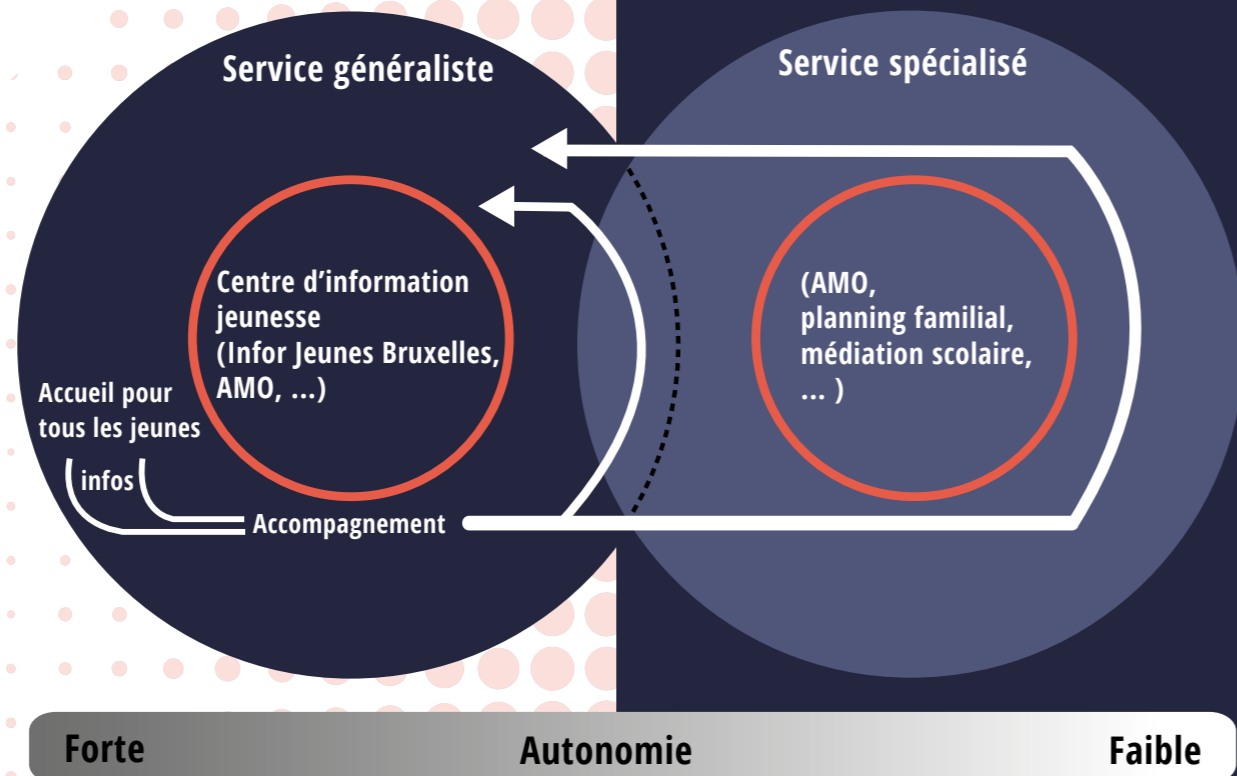
## Notre méthodologie d'accueil

La particularité du dispositif Trec-One est d'offrir une porte d'entrée généraliste pour tous les jeunes, près de chez eux, et d'améliorer l'articulation avec des services spécialisés lorsque cela est nécessaire. Le graphe ci-contre est l'illustration de cette articulation.

Tout d'abord, les vrais services généralistes pour les jeunes (la sphère en bleu marine) sont peu nombreux : nous avons noté ici les centres d'informations jeunesse et les AMO, bien que déjà considérés comme des services spécialisés, mais elles ont tout de même un champs d'action très large, limité cependant aux mineurs pour l'instant (22 ans en 2019). Deux champs d'action qui peuvent se recouvrir partiellement, chaque service à une part de spécialisation ou de généralisme en fonction des demandes traitées.

La plupart des demandes peuvent être traitées par un opérateur généraliste, pour autant qu'il soit suffisamment professionnalisé évidemment. Il n'y a pas de scission entre informer et accompagner : quand je prends le temps d'analyser la demande du jeune, de faire le point sur sa situation, de l'aider à prioriser ses actions, de l'aider à prendre contact avec une institution, de l'aider à remplir un formulaire, je fais de

l'accompagnement. En fonction du type de demande et des difficultés identifiées, et du degré d'autonomie du jeune, peut apparaître la nécessité d'une prise en charge par un service spécialisé. Soit ce service est présent sur la plateforme, soit nous devons (à nouveau en fonction du degré d'autonomie du jeune) organiser le relais, idéalement localement, pour s'assurer qu'il n'y aura pas de rupture dans son accompagnement.



Il arrive souvent que les jeunes reviennent avec d'autres questions ou en fonction de l'avancement de leurs démarches. Il leur est possible de retrouver le même informateur s'il le souhaite, même sur plusieurs plateformes différentes. Une fois que le lien est établi, le jeune est plus enclin à poursuivre avec la même personne.

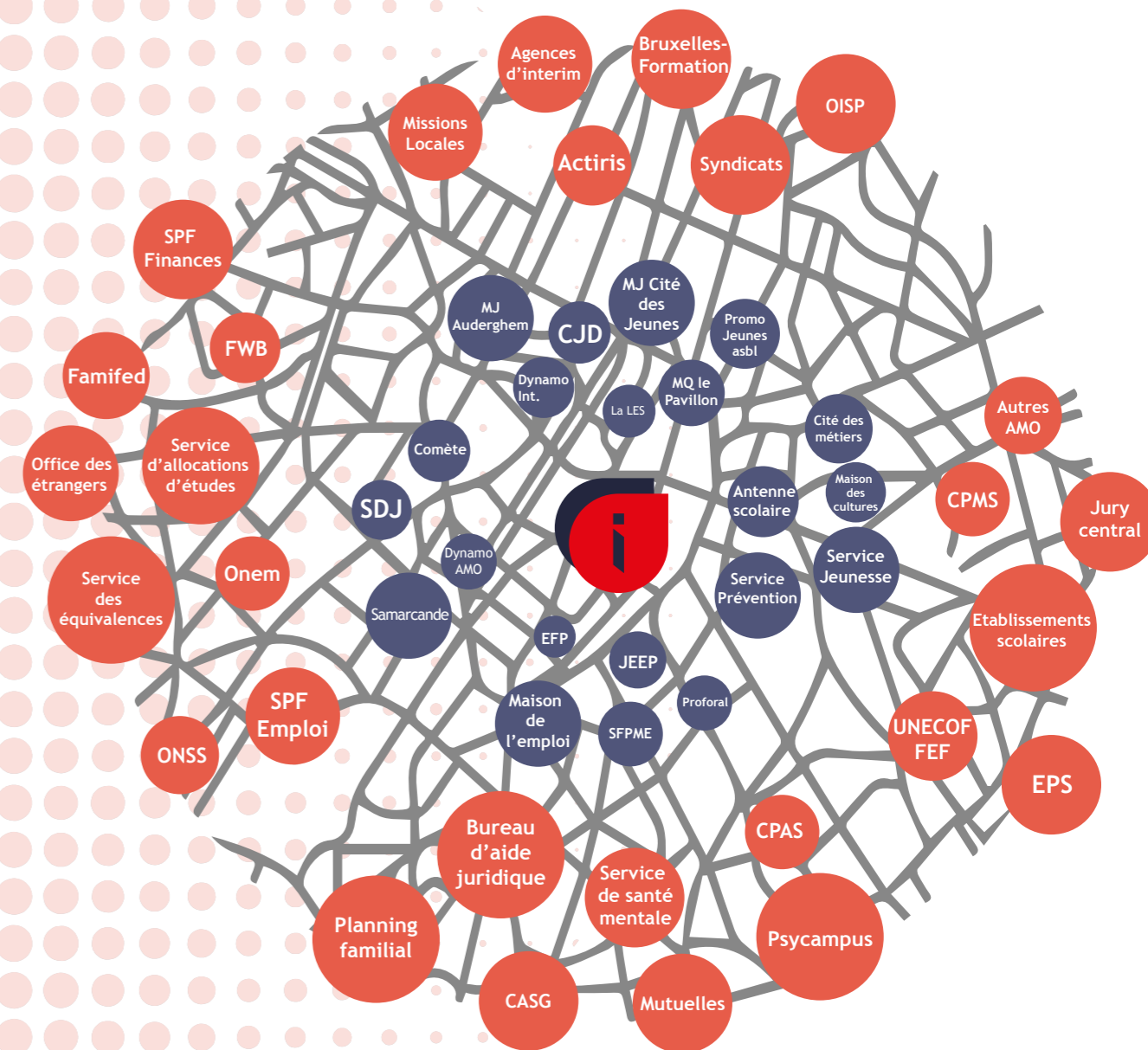
## Un réseau de partenaires et de relais

Le graphe ci-contre à droite vous donne un aperçu des acteurs avec qui nous avons des liens de collaboration.

En premier lieu, des liens structurels au centre :

- des acteurs jeunesse (tant du côté aide à la jeunesse que du côté jeunesse culture) ;
- des services communaux (jeunesse, prévention, médiation scolaire) ;
- des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle ou de la formation ;
- et des acteurs scolaires de plus en plus.

En seconde couronne, nous retrouvons tous les relais que nous devons activer pour répondre aux questions des jeunes. Tous ne sont pas représentés sur le graphique mais cela donne une bonne idée des acteurs qui sont sollicités.



# 11. PRODUCTION D'INFORMATIONS

## Guides

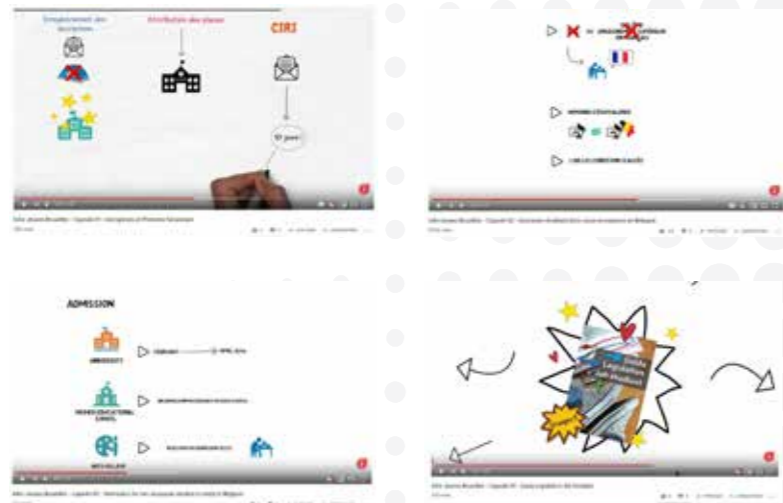
### S'ORIENTER VERS LES ÉTUDES SUPÉRIEURES



Disponible dans nos permanences et sur notre site Internet.

Le guide rescense toutes les infos relatives aux études supérieures : les différents types d'établissements, les filières existantes, les conditions d'accès, le minerval, les bourses, les crédits, etc. !

## Vidéos



Nous avons produit 4 capsules vidéos explicatives sur différents sujets qui suscitent de nombreuses questions auprès de notre équipe.

Le première concerne l'inscription en première secondaire. La deuxième et la troisième traite le sujet des étudiants étrangers hors Union-Européenne qui souhaitent poursuivre leurs études en Belgique. Pour cette vidéo, nous avons fait une version francophone et une deuxième anglophone étant donné le public cible. Et, enfin, la quatrième concerne toute la législation autour du job étudiant.

## Sites collaboratifs

COMING-IN  
<http://www.coming-in.be>



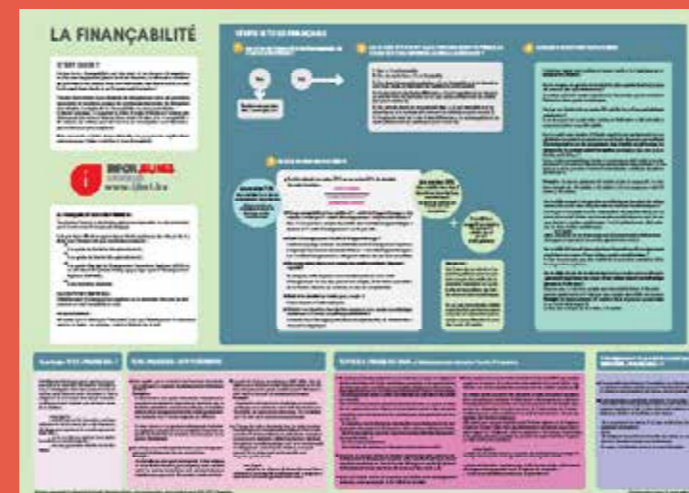
BRUXELLES-J  
<http://www.bruxelles-j.be>



EDUCASPORT  
<http://www.educasport-bxl.be>



## Affiche financierabilité



## Animations et jeux

### ANIMATION

Ta voix, ton choix.  
 A toi de voter !

### THÉMATIQUES & OBJECTIFS

#### Thématiques abordées :

La citoyenneté, les institutions belges, les différents niveaux de pouvoir, les compétences politiques, les valeurs politiques et le droit de vote.

#### Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le système politique belge et l'organisation du pouvoir en Belgique ;
- Appréhender la politique et les différentes valeurs politiques portées par les partis politiques belges ;
- Expérimenter la démocratie ;
- Réfléchir aux compétences politiques et à leurs applications dans le quotidien des citoyens ;
- Découvrir le système électoral belge.

Développée en partenariat avec le Parlement Bruxellois et Bruxelles-J.

Ma punchline !

#### Thématique abordée :

L'orientation et la vie active

#### Objectifs pédagogiques :

- Initier une réflexion sur l'orientation vers la vie active ;
- Proposer un espace d'introspection et de réflexion sur la thématique de la transition vers la vie active ;
- Permettre un échange avec les pairs sur sa réflexion d'orientation et ses projections d'avenir ;
- Donner des pistes pour continuer la réflexion et identifier des organismes d'information et d'accompagnement.

Possibilité de compléter l'animation avec un mini salon de l'orientation réunissant différents partenaires.

Et si on parlait de justice ?

#### Thématiques abordées :

Les articles 10 et 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme c'est-à-dire le droit au procès équitable et à la présomption d'innocence.

#### Objectifs pédagogiques :

- Amener les jeunes à réfléchir à ce qu'est la justice ;
- Acquérir des connaissances sur le système judiciaire belge et plus précisément sur la procédure liée au tribunal de la jeunesse ;
- Appréhender des notions complexes telles que l'équité et la présomption d'innocence appliquées à un système précis ;
- Réfléchir au rôle de chacun dans ce système (avocat, juge, presse) ;
- Appréhender la notion du droit de chacun, du rôle de la justice dans la protection des droits de tous et de ses propres droits dans une procédure judiciaire.

Développée en partenariat avec le Service Droit des Jeunes.

Décroche pas !

#### Thématique abordée :

Le décrochage scolaire.

#### Objectifs pédagogiques :

- Transmettre des informations sur les principaux facteurs liés à la problématique du décrochage scolaire chez les jeunes (législation scolaire, bien-être et santé, mauvaise orientation...)
- Identifier les services ressources en matière d'accrochage scolaire.

Développée en partenariat avec le CIDJ et la médiation scolaire d'Uccle.

# 12. VISIBILITE

## Internet



70

actualités



220

annonces jobs validées



105

annonces loisirs validées



80

annonces logements validées



18835

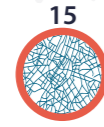
abonnés aux services d'annonces

## Animations



98

actions collectives menées



15

communes couvertes



2200

jeunes touchés

## Facebook



246

actualités



3023

mentions j'aime



2812

personnes atteintes par publication

## Edition/diffusion



3000

guides législation job étudiant



20000

guides «Accéder aux études supérieures»



500

affiches promotion des permanences



1000

flyers promotions des permanences



2500 flyers aide aux allocations d'études



200

rapports d'activités



200

catalogues d'animations



10000

flyers IJBXL



10000 dépliants éducasport



5000

cartes de visites IJBXL



100

affiches A1 finançabilité

En tant qu'association existant depuis 1965, Infor Jeunes Bruxelles jouit d'une notoriété certaine au sein de la région bruxelloise.

Néanmoins, les multiples services proposés, les différentes thématiques traitées et les nouvelles antennes qui couvrent neuf des dix-neuf communes bruxelloises ne sont pas toujours bien connues des jeunes. Afin de promouvoir chacun d'eux, le pôle communication travaille exclusivement sur des diffusions externes via plusieurs outils et supports.

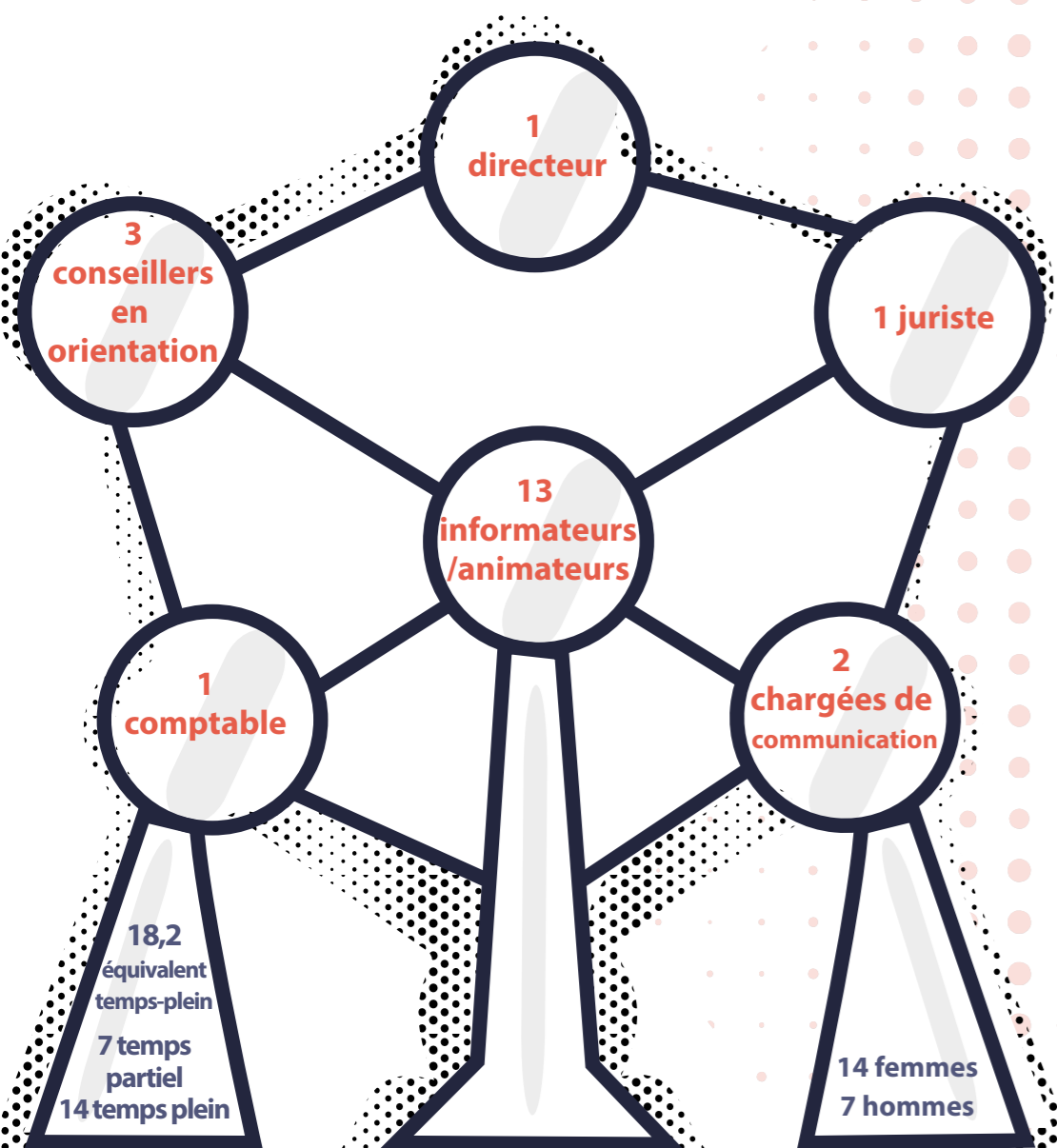
Outre cette promotion externe et la gestion quotidienne du site internet et des réseaux sociaux, le pôle communication définit également les stratégies de communication, conçoit, rédige et diffuse les informations relatives à l'image de l'association, à ses missions, à ses projets actuels et futurs, à ses évolutions, à son équipe, etc.

Cette promotion nous permet d'établir encore plus et toujours mieux l'identité forte de notre asbl.





## 13. RESSOURCES HUMAINES



### Formations

Le taux de formation est particulièrement élevé dans notre association. Les informateurs doivent sans cesse remettre à jour leurs connaissances des différentes législations qui sont en évolution permanente.

Vu la taille de notre équipe, le budget qui lui est consacré s'en ressent. Aussi, dans un souci de rationalisation, nous organisons de plus en plus de formations en interne, soit avec un intervenant extérieur, soit via un informateur expert dans la matière.

Certaines formations externes étant parfois onéreuses, nous organisons des retours de formation en interne afin que les infos les plus pertinentes soient directement partagées en équipe. Ces approches s'avèrent efficaces et permettent de contenir notre budget « formation » et ses coûts annexes (déplacements par exemple).

Nous avons permis de suivre à l'ensemble de l'équipe plus de 235 jours de formation sur l'année, soit une augmentation de 51 % par rapport à 2017 !

**235** journées de formation suivies en 2018 par l'ensemble du personnel pour un budget total de **10.612 €**.

Pourcentage du temps de travail effectif consacré à la formation continue : **6 %**

Taux de participation du personnel à la formation continue : **97%**

## 14. FINANCES

L'essentiel des recettes de l'association sont issues des subventions publiques, tous nos services étant gratuits pour les usagers.

Notre agrément comme centre d'information jeunesse nous octroie des subventions de la FWB et un soutien en postes ACS de la Région via la politique de l'emploi.

La reconnaissance du projet Trec-One dans l'axe 1 de la Garantie pour la Jeunesse (orientation et information des jeunes) nous ouvre un financement supplémentaire de la Cocof et de la Région jusqu'en 2020.



## 15. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le projet Trec-One a, depuis son lancement en 2014, mis le focus sur les transitions entre les études et l'emploi. Il fut un temps, pas si lointain, où le travail étudiant était une activité, certes courante, mais marginale dans l'emploi du temps des étudiants: celui-ci était concentré sur le troisième trimestre pendant les vacances d'été. Les révisions successives de la législation sur le travail étudiant de ces dernières années ont marqué fortement le rapport que les jeunes entretiennent aujourd'hui entre études et activités professionnelles. De manière générale, entre 2012 et 2017, on observe une hausse de 18 % du nombre de jeunes occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation étudiant pour un montant global de rémunération qui a lui augmenté de plus de 53 %\* pour la même période ! Les jeunes aux études étaient deux fois plus nombreux entre 2012 et 2017 à prescrire durant les quatre trimestres de l'année. Certes, l'activité principale reste pour eux les études, mais 475 heures de prestation sur une année, cela représente pratiquement un 1/3 temps ! Ils étaient plus de 8 % en 2017 à avoir presté plus de 400 heures sur l'année.

La distinction entre les statuts d'étudiant et de travailleur tend à se confondre de plus en plus. Aussi, pour la tranche des 18-25 ans, nous observons des alternances de périodes pendant lesquelles les jeunes passent d'un statut à l'autre, en fonction de leurs besoins économiques et de leurs résultats académiques. Pris dans un processus d'autonomisation avec de faibles ressources financières, les jeunes oscillent entre projets de vie, projets professionnels et projets d'études. La linéarité des trajectoires est révolue et la période de transition vers une totale autonomisation s'allonge considérablement.

Le marché du travail s'est fortement flexibilisé, le marché du travail étudiant se confondant d'ailleurs de plus en plus au marché du travail classique, en particulier dans les secteurs de l'HORECA et du commerce. Cette flexibilité s'observe aussi du côté des études : le décret Paysage offre aux jeunes étudiants la possibilité de personnaliser leur temps d'étude et d'envisager leur réussite scolaire par la

capitalisation de crédits glaner selon un rythme adapté à leur possibilité d'investissement, l'étudiant devant néanmoins jongler avec les conditions de sa « finançabilité » pour ne pas marquer de rupture dans ses études. Ainsi, la flexibilité du travail et des études évoluent de concert et produisent une multiplicité de trajectoires dont nous sommes témoins tant dans nos permanences d'information généraliste que dans nos services spécialisés d'accompagnement juridique et d'accompagnement à l'orientation scolaire et professionnelle.

Cette libéralisation accrue, dans un premier temps, semble répondre aux besoins et souhaits des jeunes : l'accès au job étudiant est facilité et les programmes d'études sont plus souples, permettant une personnalisation des rythmes d'apprentissage. Cependant, s'accompagne-t-elle au final d'une amélioration des conditions de vie des étudiants et de leur degré de réussite académique, pour une insertion plus facile et durable sur le marché de l'emploi ?

Il est très difficile aujourd'hui, par manque de recul et de données fiables, de tirer des conclusions à ce propos. Nous attendons avec une certaine impatience les résultats d'une étude récente sur les conditions de vie des étudiants du supérieur en FWB, et nous publierons prochainement les résultats d'une enquête que nous avons réalisée auprès de 700 jeunes bruxellois concernant le travail étudiant en RBC. Cependant, de manière générale, l'analyse des trajectoires des jeunes sur du long terme permettrait de mettre en lumière les déterminants d'une insertion durable sur le marché de l'emploi et du niveau d'éducation réellement acquis. La société à laquelle nous aspirons tous est une société où chaque jeune est suffisamment éduqué pour participer à sa transformation et lui permettre de s'épanouir totalement. Il convient de vérifier et de rester vigilant que les politiques économiques, sociales et culturelles servent bien cet objectif.

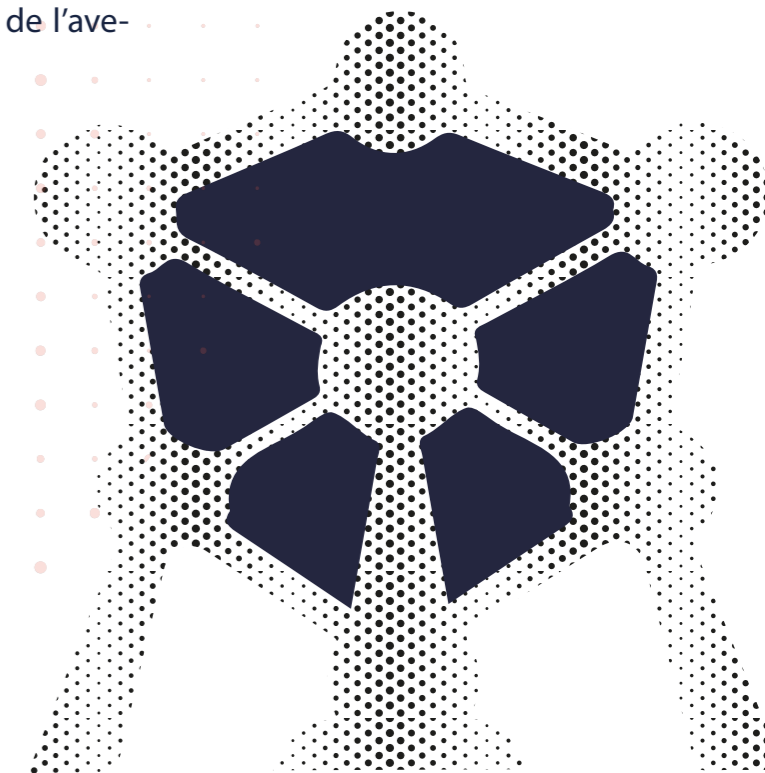
Nous continuerons, de notre côté, à faire remonter les préoccupations des milliers de jeunes qui sollicitent notre aide chaque année.

Nos deux nouveaux services spécialisés viennent à ce titre enrichir considérablement nos analyses par des données qualitatives mieux contextualisées.

Nous tenterons à l'avenir de mieux les diffuser car elles permettront d'alimenter la réflexion de tous les acteurs soucieux de l'avenir des jeunes.

Merci pour votre lecture,

Vincent Roelandt - Directeur





**INFOR JEUNES**  
BRUXELLES

**INFOR JEUNES BRUXELLES asbl**

Rue Van Artevelde, 155

1000Bruxelles

02/514.41.11

bruxelles@ijbxl.be

**WWW.IJBXL.BE**



UNION EUROPÉENNE  
Fonds social européen  
Initiative pour l'emploi des jeunes

be youth 



be   
be .brussels



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES